



René Begon

EMPOWERMENT DES FEMMES ET VIOLENCE CONJUGALE

Décembre 2012

TERRAINS *d'ententes*
C V F E

INTRODUCTION

« La vieille femme et Aomamé traversèrent le jardin, passèrent par une petite porte en bois qu'il fallut déverrouiller, et se dirigèrent vers la safe house située sur le terrain voisin. C'était un joli petit bâtiment en bois (...) Un vieux chêne étendait sa ramure comme s'il protégeait le bâtiment, et sur la porte de l'entrée étaient insérés des carreaux gravés. La maison contenait dix chambres. A certaines périodes, toutes étaient occupées. En général, cinq ou six femmes vivaient là à l'abri. A cette heure, on voyait de la lumière aux fenêtres de la moitié des chambres (...) Près de la porte était attaché le berger allemand femelle, qui grondait doucement avant d'aboyer à plusieurs reprises si quelqu'un s'approchait. Si c'étaient des hommes, elle aboyait violemment (...) Les femmes s'entraidaient dans la safe house. Elles se racontaient les malheurs qu'elles avaient traversés, et étaient tacitement encouragées à partager leurs souffrances. Ainsi, peu à peu, beaucoup d'entre elles entraient naturellement sur la voie de la guérison. »

Haruki Murakami, *1Q84 (Livre I)*, Paris, 10/18, 2010, pages 401-402.

Depuis plus de trente ans, le CVFE lutte aux côtés des femmes victimes de violence conjugale et d'exclusion sociale pour conquérir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour le CVFE, cela signifie :

Aider les femmes à se soustraire à toutes les formes de violence de genre auxquelles elles sont soumises :

- Leur donner accès à une formation de bonne qualité ;
- Leur permettre d'exercer un travail décent et épanouissant qui les autorise à subvenir à leurs besoins et à vivre en société dans la dignité ;
- Lutter contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les femmes, en matière professionnelle et salariale, en matière de temps de travail, de double journée de travail, d'accès au logement, de risque de pauvreté, de harcèlement sexuel.

Agir en faveur de l'épanouissement et de l'émancipation des femmes, c'est avant tout se soucier de leur autonomie, c'est-à-dire qu'elles aient la possibilité de mener la vie qu'elles désirent.

En ce sens, il est assez logique que le CVFE s'intéresse à la notion d'« empowerment » qui désigne justement le fait d'accéder à davantage de pouvoir, d'emprise sur ses propres conditions d'existence.

La présente étude va se pencher sur la notion d'empowerment, en esquissant, dans un premier temps, les circonstances de son apparition et l'évolution de sa signification en fonction du type d'institutions se réclamant d'elle (notamment à travers l'engouement de certaines grandes institutions, avec les dérives qui ont accompagné ce phénomène) (Chapitre I).

Le chapitre II se penchera sur l'apport de deux précurseurs qui, dès les années soixante, ont posé les jalons d'une réflexion sur la conscience critique et l'action sociale (Saul Alinsky et Paulo Freire).

Le chapitre III traitera d'une question centrale pour nous : l'empowerment des femmes. Ensuite, on étudiera les pratiques d'empowerment liées à la lutte contre la violence conjugale et les rapports entre l'empowerment et l'intervention féministe, notamment dans le réseau québécois des Maisons d'hébergement (chapitre IV).

Enfin, le chapitre V décrira dans quelle mesure les pratiques du CVFE se rapprochent de la notion d'empowerment et comment cette notion pourrait enrichir les pratiques existantes. Une conclusion générale s'efforcera de synthétiser les principaux apports rencontrés au fil du travail dans un essai de définition de l'empowerment.

CHAPITRE I : ORIGINES ET EVOLUTION DE LA NOTION D'EMPOWERMENT

Depuis son apparition dans les années 70, la notion d'empowerment a connu un succès critique et pratique considérable, parfois en partie lié au flou qui a souvent caractérisé sa définition depuis que les grands organismes internationaux s'en sont emparé dans les dernières années du XX^e siècle. En suivant les grandes étapes de son évolution, nous pourrions dégager le sens original du terme *empowerment* qui n'a rien de politiquement correct.

Le cœur de la notion est le mot anglais « power » qui signifie à la fois « pouvoir » et « puissance ». On verra plus loin qu'il est important de préciser davantage le sens qu'on donne au mot « power » ou « pouvoir », si l'on veut rendre la notion un tant soit peu opérationnelle.

Une notion venue d'Amérique du Nord

La notion est d'origine nord-américaine. *« Les origines et sources d'inspirations de la notion d'empowerment sont multiples et peuvent être retracées dans des domaines aussi variés que le féminisme, le freudisme, la théologie, le mouvement black power ou le gandhisme. L'empowerment renvoie à des principes, telles que la capacité des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions les concernant, qui guident la recherche et l'intervention sociale auprès des populations marginalisées et pauvres depuis plusieurs décennies aux États-Unis. Il faudra pourtant attendre les années 1970, et notamment la parution en 1976 de l'ouvrage Black Empowerment: social work in oppressed community de Barbara Solomon, pour que le terme soit formellement utilisé par les chercheurs et les intervenants en service social. À la faveur des mouvements sociaux contestataires, le mot se popularise rapidement et s'utilise alors de façon croissante dans les travaux et interventions portant sur les communautés marginalisées comme les Noirs américains, les femmes, les gays et les lesbiennes ou les personnes handicapées »*¹.

Parmi les sources, on cite aussi le mouvement des Droits civiques impulsé par Martin Luther King (dans les années soixante), ainsi qu'une remise en question des méthodes traditionnelles dans le domaine de la santé mentale et de la psychologie communautaire : *« On voit alors émerger la nécessité d'intégrer les facteurs environnementaux à l'analyse des problèmes de santé mentale ainsi qu'aux interventions des psychologues. On remet également en question le rapport dominé/dominant qui caractérise la relation entre le professionnel de la santé et la personne aidée (Conférence de Swampscoff, 1965 relevé par Le Bossé et Lavallée, 1993). Quelques années plus tard, la perspective écologique est officiellement adoptée à titre d'orientation théorique générale pour la pratique des psychologues et intervenants communautaires, intégrant du même coup, la notion d'interdépendance entre la personne et son milieu. Les*

¹ Calvès (Anne-Emmanuèle), « Empowerment : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », in Revue Tiers Monde, 2009/4 n°200, p. 736.

intervenants se donnaient le mandat de contribuer au développement d'un système d'organisation dans laquelle chacun pourrait vivre sa différence sans que cela ne constitue un frein à l'accès aux ressources collectives. L'idée de perspective écologique, de participation communautaire et d'empowerment qui en découle constituent depuis ce jour des notions d'une importance incontestable »².

Plus précisément, on observe que la notion a été mise en avant par un groupe de psychologues communautaires : « *L'objectif des psychologues communautaires est 'de mettre en évidence les possibilités qu'ont les deux personnes de maîtriser leur propre vie'. Ils encouragent les actions collectives, l'entraide. En 1987, un des membres de ce groupe, Rappaport, propose l'empowerment comme centre d'intérêt de cette nouvelle discipline. Il le définit comme 'un processus, un mécanisme par lequel les personnes, les organisations et les communautés acquièrent le contrôle des événements qui les concernent' »³.*

Des terrains d'action nombreux

On peut observer que ses champs d'action sont multiples : « *Dans les milieux de recherche et d'intervention anglophones, le terme 'empowerment', qui signifie littéralement 'renforcer ou acquérir du pouvoir', est utilisé abondamment depuis la fin des années 1970 dans des champs divers comme le service social, la psychologie sociale, la santé publique, l'alphabétisation des adultes ou le développement communautaire »⁴.*

En première approche, on peut donc considérer que l'empowerment est le processus par lequel une personne, un groupe, une communauté qui ne disposent pas de pouvoir sur leur existence ou leur situation (« disempowered ») parviennent à améliorer leur emprise, leur pouvoir sur leur vie ou leur situation. Ce qu'on ne dit pas souvent, mais qui semble bien faire partie intégrante de la démarche, c'est que la mise en route du processus n'est pas nécessairement spontanée, mais liée à l'intervention de ce qu'on appelle des « médiateurs ».

On peut remarquer également que le mot anglais est souvent employé tel quel, notamment en français. Les traductions les plus fréquentes, comme « autonomisation », « capacitation » ou « habilitation » (Québec), semblent moins parlantes que le terme anglais dans la mesure où elles ne contiennent pas la notion de pouvoir et de renforcement. Récemment, l'expression « pouvoir d'agir » a été retenue par certains chercheurs français⁵, alors que Sophie Charlier, dans sa thèse sur des groupes de femmes travaillant dans l'optique du commerce équitable en Bolivie, a choisi d'utiliser le mot espagnol « empoderamiento ».

² Longpré (Caroline), Forté (Danielle), O'Doherty (Christine), Vissandjée (Bilkis), *Projet d'empowerment des femmes. Conception, application et évaluation de l'empowerment (phase 1-1998)*, Montréal, Centre d'excellence pour la santé des femmes (Consortium Université de Montréal), page 4.

³ Vallerie (Bernard), « Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (empowerment) et pratiques sociales », Grenoble, IUT2-Département des carrières sociales, pages 2-3.

⁴ Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 735.

⁵ Vallerie (Bernard), *loc. cit.*

Un contenu politique

Des développements précédents, on peut conclure qu'à l'origine la notion d'*empowerment* a une teneur critique sur le plan social et politique. « Parmi les nombreuses sources d'inspiration des travaux sur l'*empowerment*, la méthode de la conscientisation développée par le Brésilien Paulo Freire dans son ouvrage *Pédagogie des opprimés* publié en 1974 occupe une place de choix. La grande majorité des ouvrages sur l'*empowerment* y font d'ailleurs référence. Partant de la 'conscience dominée' des milieux ruraux brésiliens, expression de la 'domination qu'un petit nombre de gens exerce dans chaque société sur la grande masse du peuple', Paulo Freire veut atteindre la 'conscience libérée' »⁶.

Les idées de Paulo Freire influenceront les militants des ONG de développement qui ont une vision critique du modèle de société proposé aux pays pauvres et qui souhaitent remplacer des démarches *top-down* par des approches *bottom-up*, « où les destinataires des projets d'aide au développement doivent être considérés comme des acteurs plutôt que des récipiendaires passifs »⁷. Le terrain était favorable, mais il faudra attendre le milieu des années 80 pour que la notion d'*empowerment* s'installe dans le domaine du développement.

L'empowerment des femmes

C'est curieusement d'une approche féministe propre aux pays du Sud qu'est issue l'introduction de l'*empowerment* dans la problématique du développement : « La publication en 1987 du livre *Development, crises and alternatives visions: Third World women's perspectives* marque en effet un tournant dans la généalogie du concept. Cet ouvrage, fruit de la réflexion d'un réseau de chercheuses, de militantes et de responsables politiques féministes du Sud, connu sous son sigle anglais DAWN (*Development Alternatives with Women for a New Era*) qui voit le jour en 1984 à Bangalore, en Inde, présente les grands principes d'une approche de la question de la femme dans la problématique du développement qui sera rapidement libellée 'approche empowerment' »⁸.

En quoi consiste cette approche : « Pour les féministes de DAWN, le renforcement du pouvoir des femmes ne passe pas uniquement par l'autonomie économique et la satisfaction des besoins fondamentaux des femmes – ceux qui touchent à la survie – mais par une transformation radicale des structures économiques, politiques, légales et sociales qui perpétuent la domination selon le sexe mais aussi l'origine ethnique et la classe, et empêchent la satisfaction de leurs besoins stratégiques – ceux qui ont trait à l'établissement de relations égalitaires dans la société. Critiquant les approches précédentes qui ont privilégié des changements en faveur des femmes initiés 'par le haut', les partisans de l'approche empowerment voient les organisations féminines de base comme les 'catalyseurs des visions et des perspectives des femmes' et le fer de lance des

⁶ Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 736.

⁷ Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 736-737.

⁸ Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 737.

transformations structurelles nécessaires à la satisfaction de leurs besoins stratégiques »⁹.

L'approche féministe de l'empowerment en matière de développement, visant à mettre en exergue le rôle actif que les femmes sont capables de jouer dans des structures de base en matière de développement, connaîtra un essor considérable tout au long des années 90, principalement en Asie du Sud-Est et en Amérique Latine, mais aussi en Afrique.

En Amérique latine, « *la notion d'empoderamiento mise en avant à cette période par plusieurs ONG et activistes féministes des 'secteurs populaires' propose, dans la lignée du travail de Paulo Freire, d'étendre la formation féministe aux femmes pauvres du milieu rural et des bidonvilles par le biais d'actions éducatives et 'd'ateliers de prise de conscience' visant à augmenter le renforcement de la confiance en soi, mais aussi la capacité individuelle et collective des femmes à transformer les structures sociales oppressives* »¹⁰.

Une récupération par les instances internationales

Paradoxalement, c'est suite au lobbying politique des ONG féministes que la notion d'*empowerment* va progressivement (dans le courant des années 90) être adoptée, dénaturée et mise à toutes les sauces par certaines instances internationales. Ce lobbying s'exerce pour la première fois lors de la conférence de l'ONU sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, mais c'est surtout à partir de la quatrième conférence des Nations unies sur les femmes et le développement, qui a lieu à Beijing (Pékin) en 1995, que la notion fait une entrée en fanfare dans le vocabulaire des instances internationales.

La plateforme adoptée lors de la conférence s'intitule « un agenda pour l'empowerment des femmes » et on peut y lire que « *le renforcement du pouvoir (l'empowerment) des femmes et leur pleine participation dans des conditions d'égalité dans toutes les sphères de la société, incluant la participation aux processus de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentaux pour l'obtention de l'égalité, du développement et de la paix* »¹¹.

Vers la fin des années 90, ce fut au tour de la Banque mondiale de s'emparer du concept pour l'utiliser dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, devant la contestation de plus en plus affirmée des politiques d'ajustement structurel, engendrant une augmentation notable de la pauvreté dans les pays en développement. Mais, en l'espace de quelques années, l'institution vida progressivement sa définition de l'*empowerment* des pauvres de toute référence à la « *dimension politique du pouvoir* »¹².

Il s'est avéré petit à petit que, plus l'usage de la notion d'*empowerment* se généralisait au sein des organismes internationaux plus elle devenait vague et

⁹ Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 737-738.

¹⁰ Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 739.

¹¹ Nations Unies, 1995. Cité par Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 740.

¹² Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 740-741.

imprécise : « Pour de nombreux auteurs, particulièrement les féministes, le mot empowerment a été littéralement 'pris en otage' par des agences de développement, multilatérales, bilatérales ou privées et vidé de son accent initial sur la notion de pouvoir (...) Avec la cooptation du concept (...), on passe de l'empowerment libérateur à l'empowerment libéral axé, celui-ci, sur la maximisation de l'intérêt individuel »¹³.

En conclusion, « Les féministes des pays du Sud et les activistes radicaux qui popularisent le terme dans les années 1980 définissent l'empowerment comme un processus de transformation multidimensionnel, bottom-up, qui permet aux femmes ou aux pauvres de prendre conscience, individuellement et collectivement, des rapports de domination qui les marginalisent, et construit leurs capacités à transformer radicalement les structures économiques, politiques et sociales inégalitaires. Avec sa cooptation progressive par les institutions internationales de développement, d'abord dans le discours sur les femmes, le genre et le développement à partir des années 1990, puis dans le discours dominant sur la lutte contre la pauvreté des années 2000, l'empowerment devient peu à peu un concept vague et faussement consensuel, qui assimile le pouvoir aux choix individuels et économiques, dépolitise le pouvoir collectif perçu comme harmonieux, et est instrumentalisé pour légitimer les politiques et les programmes top down existants »¹⁴.

En réaction à ces dérives, les féministes décident de résister et de revenir à la conception originelle de l'empowerment, comme pratique critique et politique, orientée vers l'émancipation des opprimés, qu'il s'agisse des femmes ou des populations des pays en développement.

¹³ Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 743-744.

¹⁴ Calvès (A-E), *loc. cit.*, page 746-747.

CHAPITRE II : DEUX PRECURSEURS

Avant d'entrer plus avant dans la discussion de la notion, nous allons faire un détour par l'œuvre de deux précurseurs : l'activiste américain Saul Alinsky et le philosophe et pédagogue brésilien Paulo Freire.

1. Saul Alinsky et l'organisation communautaire

Saul Alinsky est né en 1909 dans un quartier très pauvre de Chicago, au sein d'une famille d'immigrants russes. A la suite du divorce de ses parents, il passa son enfance en partie à Chicago et en partie à Los Angeles. Après des études d'archéologie et de sociologie à l'université de Chicago, il décrocha une bourse pour un doctorat en criminologie, ce qui l'amena à étudier de près la bande d'Al Capone, le leader de la mafia.

Durant les années trente, il commence une carrière de criminologue en milieu carcéral, tout en menant une vie de militant de gauche (collectes d'argent pour les Brigades internationales, collaboration avec le grand syndicat CIO et son leader, John Lewis).

Pendant ces années, « *il découvre aussi, et ce sera l'une de ses convictions de base pour son travail ultérieur, que la cause principale de la criminalité se trouve dans les mauvaises conditions de logement, la discrimination raciale, le chômage, l'incertitude économique et la maladie. Or, à ces vrais problèmes, personne ne fait face* »¹⁵.

L'année 1939 marque un tournant dans sa vie : il fait ses premiers pas d'*organizer* (organisateur de communautés urbaines pauvres) dans un bas-quartier de Chicago, proche des abattoirs, le « Back of the Yards ». Son action est couronnée de succès.

En 1940, il fonde l'Industrial Areas Foundation (IAF), « *un organisme dont le but est d'aider des groupes, des organisations communautaires à démarrer. Pendant près de trente ans, Alinsky va y travailler et sillonner les Etats-Unis pour aider des dizaines de nouvelles associations à se constituer, aussi bien à New-York où il connaîtra Illich qu'en Californie où il aidera César Chavez à organiser les Chicanos. Il est proche des gens. Né pauvre, il est reconnu par les pauvres. Cela ne l'empêche pas d'être très réaliste en matière d'argent et de faire financer son travail par des fondations et des industriels* »¹⁶.

Il se fait énormément d'adversaires, notamment parmi les pouvoirs locaux qui le considèrent comme un dangereux agitateur et un empêqueur de danser en rond. Alinsky est décédé en 1972.

Saul Alinsky a écrit deux livres : *Reveille for Radicals* (University of Chicago Press, 1946) et *Rules for Radicals* (1971), traduit en français sous le titre (très

¹⁵ Alinsky (Saul), *Manuel de l'animateur social*, Paris, Seuil, 1976, page 12 (Présentation par Jean Gouriou).

¹⁶ Alinsky (Saul), *ibidem*.

édulcoré) *Manuel de l'animateur social*. En fait, on pourrait dire que ce sont deux versions d'un même livre : les principes exposés n'ont pas changé, mais le second ouvrage est plus complet et contient davantage de récits d'expériences menées par Alinsky et ses équipes.

Une optique révolutionnaire

Paulo Freire et Saul Alinsky appartiennent à la même génération. *Pédagogie des opprimés* et *Rules for Radicals* ont été publiés à un an de distance. Si leurs démarches sont très différentes, elles présentent néanmoins des points communs. Comme Freire, Alinsky situe sa démarche dans une optique révolutionnaire, tout en prenant fortement ses distances vis-à-vis du communisme. Son objectif, affirme-t-il, est de s'adresser à la jeunesse américaine, pour lui rendre espoir dans l'action politique.

« *Pour qu'un changement révolutionnaire intervienne, écrit-il, il faut que la masse des gens se soit montrée d'abord passive, résignée, sans réaction à l'égard de tout changement. Les gens doivent atteindre un point d'insatisfaction, d'impuissance, de découragement tel qu'ils sont prêts à laisser tomber le passé et à miser sur l'avenir. Il faut cette acceptation, sans quoi il n'y aura jamais de révolution* »¹⁷.

C'est dans ce contexte qu'il situe le rôle d'« organisateur »¹⁸ : « *C'est la tâche de l'organisateur révolutionnaire que de secouer les cadres ordinaires de la vie ; il lui faut créer des désillusions, faire naître l'insatisfaction par rapport aux valeurs habituelles ; il lui faut produire, sinon la passion du changement, du moins un climat de passivité, de résignation et de contestation modérée* »¹⁹.

Pour Alinsky, l'activité d'organisation doit répondre à certains critères : partir des problèmes concrets de la population, accepter la situation telle qu'elle est, utiliser les droits et les instances propres à la société démocratique, c'est-à-dire notamment la liberté d'expression, celle de manifester et celle d'utiliser les médias pour alerter l'opinion publique. Commentant la démarche non violente de Gandhi face aux Britanniques, Alinsky reviendra sur ce point en soulignant qu'il aurait été impossible à Gandhi de développer sa stratégie dans le cadre d'une dictature, où il n'existe pas de moyen de faire pression sur l'opinion publique²⁰.

« *Si je veux être organisateur, ce qui m'intéresse, c'est de communiquer, chez eux, avec les gens, de façon authentique. Sans cette communion, en réalité, je ne dis rien. Qui ne dit rien consent. Cela a toujours été vrai et, dans notre contexte, cela signifie : assentiment au système* »²¹.

¹⁷ Alinsky (Saul), *Manuel de l'animateur social*, op. cit., pages 58-59.

¹⁸ Le mot « organisateur » est plus proche de la notion américaine d'« organizer » que mot « animateur » utilisé dans le titre de la traduction.

¹⁹ Alinsky (Saul), op. cit., pages 60-61.

²⁰ Alinsky (Saul), op. cit., pages 98-102.

²¹ Alinsky (Saul), op. cit., page 58.

Mais Alinsky ne se fait pas d'illusion sur la proximité d'un mouvement révolutionnaire : il considère que son action s'inscrit dans la recherche de réformes pré-révolutionnaires. « *Il est primordial pour ceux qui veulent un changement révolutionnaire de comprendre que les réformes doivent précéder toute révolution. Prétendre qu'une révolution peut survivre sans l'assise de réformes préalables au sein du peuple, c'est faire fi de la réalité politique et demander l'impossible* »²².

N'y a-t-il pas un paradoxe, chez Alinsky, quand il appelle de ses vœux la révolution, et qu'en même temps, il fait l'éloge de la démocratie et de la citoyenneté active ? « *Depuis le début, c'est le peuple qui est à la fois la faiblesse et la force de l'idéal démocratique. Les gens ne peuvent être libres que s'ils sont prêts à sacrifier leurs intérêts personnels pour garantir la liberté des autres. Le prix de la démocratie est la recherche ininterrompue du bien commun par l'ensemble des gens* »²³.

Le paradoxe n'est qu'apparent : Alinsky considère que les pires ennemis de la démocratie sont la passivité, la résignation, le renoncement des citoyens, ainsi que le repli sur le confort individuel : « *Il y a plus d'un siècle, Tocqueville faisait déjà remarquer (...) que ce qui menaçait le plus l'homme de l'Amérique future était la satisfaction égoïste de ses appétits, doublée du souci exclusif de son propre bien-être matériel* »²⁴. Quand il envisage d'« organiser » les communautés pauvres, c'est avec l'ambition de les faire sortir de leur résignation et de les amener à prendre leur sort en main, c'est-à-dire à retrouver du « pouvoir » sur leur vie.

Former des agitateurs

S'il y a certaines similitudes entre les pensées de Freire et d'Alinsky, il existe entre eux une différence stratégique fondamentale, qui apparaît dès le titre de leurs ouvrages respectifs. Quand l'auteur de *Pédagogie des opprimés* met en avant un projet politique d'éducation des adultes, celui de *Rules for Radicals* prône d'une certaine manière, à travers un « manuel », l'émergence d'une nouvelle catégorie d'intervenants socio-politiques, c'est-à-dire de professionnels de l'agitation sociale ou de l'organisation critique des communautés. Ou, en d'autres termes, des professionnels du bien public. C'est tellement vrai qu'il fondera lui-même en 1968 une école privée de formation des « organisateurs », l'Industrial Areas Foundation Institute, financée par le mécénat privé²⁵.

A la question « Pourquoi ce livre ? », Alinsky répond sans ambage : « *Ce qui suit s'adresse à ceux qui veulent changer le monde et le faire passer de ce qu'il est à ce qu'ils croient qu'il devrait être. Si Machiavel écrivit Le Prince pour dire aux nantis comment conserver le pouvoir, j'écris Rules for Radicals pour dire aux déshérités comment s'en emparer. Dans ce livre, ce qui nous intéresse c'est de*

²² Alinsky (Saul), *op. cit.*, page 60.

²³ Alinsky (Saul), *op. cit.*, page 63.

²⁴ Alinsky (Saul), *op. cit.*, page 82.

²⁵ Alinsky (Saul), *op. cit.*, page 13 (Présentation).

savoir comment créer des organisations de masse capables de prendre le pouvoir et de le donner au peuple »²⁶.

Pour Alinsky, un organisateur doit d'abord accepter quelques notions fondamentale de l'action politique, même si certaines dérives de la démocratie leur ont donné mauvaise presse : pouvoir, intérêt personnel, compromis, ego et conflit. D'autre part, il serait bon qu'il possède certaines caractéristiques : curiosité, irrévérence, imagination, sens de l'humour, désir d'un monde meilleur, tempérament organisé. Et, surtout, capacité de communiquer, c'est-à-dire de se faire comprendre de sa communauté en ne « *sortant jamais du champ de son expérience* » (p.144).

2. Paulo Freire et la pédagogie des opprimés

Né dans le Nordeste, la région la plus pauvre du Brésil, en 1921, Paulo Freire a mis au point une méthode d'alphabétisation pour le peuple qu'il a appelée méthode de « conscientisation » ou « pédagogie des opprimés ». Cette méthode a été appliquée dans le Nordeste de 1962 à 1964, juste avant le coup d'état militaire qui contraignit Freire à s'exiler au Chili où il perfectionna son travail au service du président démocrate chrétien Eduardo Frei.

Pour Paulo Freire, le donné de départ, caractérisant les sociétés d'Amérique latine, c'est l'oppression subie par les masses populaires de la part d'une minorité de nantis. Selon lui, le peuple n'a rien à attendre des oppresseurs, même si ceux-ci affirment vouloir son bien. L'oppression déshumanise aussi bien les oppresseurs que les opprimés et seuls ces derniers peuvent être à l'origine d'un processus d'humanisation, vers un « plus être », qui les libérera de l'oppression, en même temps qu'il libérera les oppresseurs.

Mais, contrairement à la vision léniniste qui considère que c'est le rôle d'un parti révolutionnaire d'« *expliquer aux masses leur propre action* »²⁷, selon les termes de Georg Lukacs, Freire pense que c'est un travail pédagogique, enraciné dans les conditions de vie réelles du peuple, qui, en utilisant la démarche d'alphabétisation comme levier, peut amener les opprimés à évoluer du « moins être » à une conscience critique susceptible de les conduire à se libérer de l'oppression. C'est en ce sens que Freire parle aussi bien de « pédagogie des opprimés » que de « pédagogie de la liberté ».

Une sujétion intériorisée

Le principal obstacle à l'accès des opprimés à la conscience critique provient de ce que, vivant sous le joug de l'opresseur, ils baignent depuis toujours dans son idéologie au point de ne pas pouvoir distinguer leurs propres valeurs de celles de l'opresseur. Paulo Freire évoque à ce sujet la « *dualité existentielle des opprimés qui 'accueillent' l'opresseur dont ils projettent en eux l'ombre' ; ils sont à la fois eux-mêmes et l'autre (...)* les opprimés ne peuvent pas clairement

²⁶ Alinsky (Saul), *op. cit.*, page 67.

²⁷ Lukacs (Georg), *Lénine*, Paris, Etudes et documentation internationales, 1965, page 62.

discerner l'ordre au service des oppresseurs puisqu'ils vivent pour ainsi dire à l'intérieur d'eux-mêmes cet 'ordre' qui les frustre de leur existence et souvent les entraîne à exercer un type de violence horizontale vis-à-vis de leurs propres camarades »²⁸.

Cette contradiction peut aller, chez les opprimés, jusqu'à considérer que leur idéal serait de devenir eux-mêmes oppresseurs : *« Leur idéal est vraiment d'être des hommes, mais cela signifie pour eux (...) être oppresseurs. C'est cela leur seul modèle d'humanité (...) Ainsi réclament-ils la réforme agraire, non pour se libérer, mais pour posséder la terre et devenir propriétaires ou, plus précisément, patrons de nouveaux employés »²⁹.*

La relation des opprimés à l'opresseur est ambivalente : c'est une combinaison de haine et d'admiration. *« Il y a par ailleurs, à un certain moment de l'expérience existentielle des opprimés, une irrésistible attirance à l'égard de l'opresseur, de son genre de vie. Accéder à ce genre de vie constitue une puissante aspiration. Dans leur aliénation, les opprimés veulent à tout prix être semblables à l'opresseur, l'imiter, le suivre »³⁰.*

Autres caractéristiques des opprimés avancées par Freire, à la lumière de son expérience de terrain : les opprimés s'autodéprécient, ils se considèrent comme stupides et ignorants, intégrant au plus profond d'eux-mêmes le mépris des oppresseurs à leur égard³¹.

En résumé, tout, dans la situation des opprimés, concourt à rendre difficile leur accès à une conscience critique : *« Tant que les opprimés ne prennent pas conscience de leur état d'oppression, ils 'acceptent' avec fatalité leur exploitation. Plus encore, il faut s'attendre à ce qu'ils adoptent des attitudes passives, aliénées, devant la nécessité de leur propre lutte pour la conquête de la liberté et de leur affirmation dans le monde. Là réside leur 'connivence' avec le régime oppresseur »³².*

Contre l'éducation « bancaire »

Pour permettre aux opprimés de remettre en cause leur sujétion aux oppresseurs, Paulo Freire considère comme primordial de créer une rupture avec les méthodes éducatives des oppresseurs qui constituent pour lui *« une pratique de la domination »³³*. Cette pédagogie des oppresseurs, qu'il appelle « bancaire », consiste pour l'éducateur à remplir la mémoire des éduqués avec des « dépôts », c'est-à-dire des discours³⁴. Seul l'éducateur accède à la

²⁸ Freire (Paulo), *Pédagogie des opprimés*, suivi de *Conscientisation et révolution*, Paris, La Découverte, coll. « Re Découverte », 2001, pages 40-41. Par cette réflexion, Freire semble avoir anticipé d'une certaine manière la notion de « violence symbolique » développée par Pierre Bourdieu.

²⁹ Freire (Paulo), *op. cit.*, page 23.

³⁰ Freire (P.), *op. cit.*, page 41.

³¹ Freire (P.), *op. cit.*, page 42-43.

³² Freire (P.), *op. cit.*, page 43.

³³ Freire (P.), *op. cit.*, pages 58, 60.

³⁴ Freire (P.), *op. cit.*, page 51.

connaissance, alors que l'éduqué reste totalement passif, n'ayant d'autre possibilité que d'« archiver » ce qu'on lui dit et de le répéter.

« L'éducateur s'érige, face aux élèves, comme leur antinomie nécessaire. Il trouve dans l'absolutisation de l'ignorance de ses élèves la raison de son existence. Ceux-ci, aliénés à la manière de l'esclave dans la dialectique hégélienne, perçoivent à leur tour leur ignorance comme la raison de l'existence de l'éducateur »³⁵.

A l'opposé de l'éducation « bancaire », Freire prône une éducation « libératrice, conscientisante ». Celle-ci « pose d'emblée l'exigence d'un dépassement de la contradiction éducateur/élève. Et seul ce dépassement rend possible la relation de dialogue indispensable à l'éveil des sujets connaissant, autour du même objet connaissable (...) Alors, l'éducateur n'est plus celui qui simplement éduque, mais celui qui, en même temps qu'il éduque, est éduqué dans le dialogue avec l'élève. Ce dernier, en même temps qu'il est éduqué, est aussi éducateur. Tous deux ainsi deviennent sujets dans le processus où ils progressent ensemble, où les 'arguments d'autorité' ne sont plus valables, et où, pour pouvoir représenter fonctionnellement l'autorité, il faut être du côté des libertés et non pas contre elles »³⁶.

Freire accorde une grande importance à notion de « dialogue ». Pour lui, il ne peut y avoir de dialogue authentique si un minimum de conditions ne sont pas réunies : un « amour profond pour le monde et les hommes », de l'humilité, de la « confiance dans les hommes », de l'espérance et de la conscience critique³⁷.

Une campagne d'alphabétisation

Mais, sans entrer dans trop de détails, comment se passe concrètement une campagne d'alphabétisation ?³⁸ Après avoir délimité une « zone » à alphabétiser, une équipe de chercheurs arrive sur le terrain et s'efforce de réunir un certain nombre d'habitants du coin pour leur expliquer leur démarche, leurs objectifs et solliciter leur adhésion au projet et leur collaboration au travail d'investigation préliminaire.

a. Investigation

Ensuite, commence une enquête consistant à décrire l'« univers thématique du peuple » ou sa « thématique significative », ainsi que ses « thèmes-générateurs »³⁹. L'équipe entreprend, autant que possible en collaboration ou en concertation avec les habitants, de recueillir un maximum d'informations sur le mode de vie et les problèmes rencontrés par la population. Ils notent aussi les

³⁵ Freire (P.), *op. cit.*, page 2.

³⁶ Freire (P.), *op. cit.*, page 62.

³⁷ Freire (P.), *op. cit.*, pages 73-77.

³⁸ P. Freire décrit sa méthode au chapitre III de son livre : *op. cit.*, pages 71-115.

³⁹ Freire (P.), *op. cit.*, page 82.

observations qu'ils font sur les coutumes spécifiques et les tours de langage employés par les habitants de la région. Ils réalisent également des entretiens enregistrés avec les gens. Au fur et à mesure que les chercheurs et les habitants recueillent des informations, ils les synthétisent et les classent.

Puis, l'équipe de recherche dépouille sa documentation, déchiffre ses entretiens et commence à déterminer collectivement les principaux sujets qui émergent du point de vue des habitants (« thèmes-générateurs » ou « thématiques significatives ») et les principaux problèmes ou enjeux que la population affirme devoir affronter (« situations limites »)⁴⁰.

Les informations recueillies sont par hypothèse considérées comme « codées », c'est-à-dire qu'elles ne se donnent pas immédiatement à comprendre. Il est donc nécessaire de les analyser en groupe afin d'en opérer le « décodage ». Ce décodage consiste principalement à repérer les « contradictions » qui y sont à l'œuvre. « *Au fond, précise Freire, ces contradictions constituent des 'situations limites' qui contiennent les thèmes et indiquent les tâches à remplir* »⁴¹.

Selon Freire, ce travail doit être, dès le départ, « dialogique », dans la mesure où il ne s'agit pas, pour l'équipe de recherche, de produire son analyse des problèmes de la population, mais de déterminer avec son aide quels sont les problèmes à résoudre prioritairement pour améliorer sa situation. En aucun cas, il ne s'agit « *d'élaborer un programme pour l'imposer au peuple* »⁴².

b. Contradictions et « tableaux codés »

« *La seconde phase de la recherche commence précisément quand les chercheurs, munis des données recueillies parviennent à saisir cet ensemble de contradictions. A partir de ce moment, toujours en équipe, ils choisiront quelques-unes de ces contradictions avec lesquelles seront élaborés les tableaux codés qui vont servir à la recherche des thèmes* »⁴³.

Ces « tableaux codés » (peintures ou photos) sont très importants, car ils doivent « parler » aux habitants, leur représenter des situations connues, intelligibles, mais non simplistes ou caricaturales. Ils doivent présenter une sorte d'« *éventail thématique* », *pouvant permettre plusieurs interprétations critiques*⁴⁴.

c. Décodage et « cercles de recherche thématique »

Au cours de cette troisième phase, les chercheurs reviennent à la rencontre de la population et lui proposent de décoder les tableaux au sein de « cercles de

⁴⁰ Freire (P.), *op. cit.*, pages 85-86. Freire précise que la « situation limite » spécifique au Tiers monde est le sous-développement et son corollaire, la dépendance du Sud au Nord (page 90).

⁴¹ Freire (P.), *op. cit.*, page 102.

⁴² Freire (P.), *op. cit.*, pages 94-95.

⁴³ Freire (P.), *op. cit.*, page 103.

⁴⁴ Freire (P.), *op. cit.*, pages 103-104.

recherche thématiques » (groupes d'une vingtaine de personnes). Les réunions sont enregistrées pour être analysées plus tard par l'équipe de recherche et les habitants impliqués.

d. Préparation du programme éducatif

A partir de l'écoute des enregistrements réalisés auprès des cercles de recherche, l'équipe de recherche dresse l'inventaire des thèmes abordés et s'attache à réaliser une « réduction des thèmes significatifs ». A partir de cette synthèse, l'équipe élabore le programme éducatif et le matériel didactique (photos, affiches, textes, etc.)⁴⁵.

e. Présentation du programme à la population

Au cours de la dernière phase, l'équipe revient vers les habitants et leur présente les grandes lignes du programme de formation, dans lequel ils se reconnaissent. Ensuite, le programme est progressivement mis en œuvre par l'intermédiaire de discussions de groupes au cours desquelles, selon Paulo Freire, la conscience critique de la population commence à « émerger », puis à se développer⁴⁶.

Conclusion

A l'issue de cette lecture de l'essai généreux et stimulant de Paulo Freire, on peut se demander dans quelle mesure son projet éducatif vise une meilleure maîtrise de leur sort par les opprimés. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, Paulo Freire situe sa réflexion très intelligemment, mais avec une certaine discrétion, par rapport à la question de la révolution, c'est-à-dire celle de la prise de pouvoir suprême du peuple des opprimés sur les oppresseurs.

Dans ses premiers essais, Freire n'articule pas explicitement le rapport de sa démarche avec un projet révolutionnaire. Cependant, un certain nombre d'allusions à un contexte révolutionnaire apparaissent dans ses textes, qui font penser que, pour lui, la mise en œuvre de sa pédagogie n'a de sens que si elle s'intègre dans un processus au moins pré-révolutionnaire.

Cependant, des militants marxistes d'Amérique latine lui reprocheront plus tard d'avoir accordé trop d'importance à l'éducation dans sa réflexion et pas assez à l'organisation politique des masses. Ainsi, on lui dira que la mise en œuvre avec succès de la pédagogie de la conscientisation au Brésil entre 1962 et 1964, qui a réussi à amener une grande partie du peuple à une conscience critique, n'a pas suffi à empêcher un coup d'état militaire⁴⁷.

⁴⁵ Freire (P.), *op. cit.*, pages 110 sv.

⁴⁶ Freire (P.), *op. cit.*, pages 114-115.

⁴⁷ « Conscientisation et révolution. Une conversation avec Paulo Freire », annexe à Freire (P.), *op. cit.*, pages 183-184.

Révolution : avec les masses !

Freire admet l'objection et précise clairement qu'il ne voit pas de contradiction entre sa pédagogie des opprimés et le processus révolutionnaire. Mais, par ailleurs, on observe que son essai multiplie les mises en garde vis-à-vis des révolutionnaires professionnels. En substance, Paulo Freire, s'appuyant à plusieurs reprises sur des déclarations de Che Guevara, s'efforce de sensibiliser les révolutionnaires à l'idée que le peuple n'est pas une masse de manœuvre, qu'il a droit à être respecté et que la révolution ne consiste pas à conquérir le peuple pour le soumettre à une autre forme d'hégémonie. Pour Freire, il est indispensable de mettre le peuple en situation d'être un acteur et un partenaire de la révolution et, selon lui, la seule manière d'y parvenir est de ne pas faire l'économie de son éducation critique.

« (Certains révolutionnaires) pensent que la transformation de la réalité peut s'opérer automatiquement par l'action révolutionnaire, c'est-à-dire sans avoir besoin de remettre en question la conscience faussée des opprimés ou sans approfondir leur conscience quand celle-ci est déjà en éveil (...) Cette conscience doit atteindre un niveau supérieur pour que les hommes parviennent à la compréhension de la réalité. Mais cela exige une réflexion constante qui ne doit pas être refusée aux masses populaires, si on veut leur libération. Si les leaders révolutionnaires leur refusent cette réflexion, ils seront, eux aussi, empêchés de penser, tout au moins de penser juste. Car les leaders ne peuvent réfléchir sans les masses, ni pour elles, mais avec elles »⁴⁸.

Ainsi, il est finalement à mettre au crédit de Paulo Freire d'avoir, à travers la *Pédagogie des opprimés* (et ses autres livres), mis en avant les conditions minimales à respecter pour permettre au peuple de devenir un acteur à part entière du changement social, qu'on l'appelle révolution ou autrement : lui offrir la possibilité d'accéder à une conscience critique active dans l'univers social. On n'oubliera pas non plus le succès important rencontré par la notion de « conscientisation » dont Freire avait fait l'objectif de sa méthode éducative.

On constatera plus loin que la plupart des auteurs qui traitent de l'empowerment font référence à Paulo Freire et à sa méthode de conscientisation. C'est à travers cette notion, inséparable chez lui de celle d'alphabétisation et dont l'enjeu est l'accès à une « conscience critique », qui prépare l'entrée en action politique, que Freire est à proprement parler un précurseur de la notion d'empowerment.

⁴⁸ Freire (P.), *op. cit.*, pages 122-123.

CHAPITRE III : FEMMES ET EMPOWERMENT

1. Deux penseurs de référence : Amartya Sen et Michel Foucault

1.1. Amartya Sen et l'« approche par les capacités »

Bien que réfléchissant sur des bases assez classiques, Amartya Sen, né en 1933 au Bengale, a joué un grand rôle dans l'évolution des conceptions de la pauvreté et du développement en tant qu'économiste du bien-être. Ses travaux lui ont d'ailleurs valu de remporter le prix Nobel d'économie en 1998. Il est également l'un des concepteurs de l'Indice de Développement humain (IDH) adopté par l'ONU en 1989, dans le but de nuancer l'évaluation des pays sur la base du seul critère de production de richesses (PIB) en introduisant des références au niveau d'éducation et de santé des populations.

L'apport principal d'Amartya Sen est son « approche par les capacités » qu'il ne présente pas comme une théorie, mais comme un outil permettant d'évaluer le bien-être ou la qualité de la vie des individus. L'hypothèse de base de l'économiste indien est que, pour évaluer la qualité de la vie de quelqu'un, il ne suffit pas de savoir quels sont les biens ou les revenus qu'il possède, mais plutôt ce que ces éléments lui permettent de faire de sa vie, s'ils le rendent « capable » de choisir la vie qu'il désire mener.

Qualité de la vie et liberté de choisir

« Cette approche <par les capacités> propose de juger la qualité de la vie à partir de ce que les individus sont en mesure de réaliser vraiment, ce que Sen appelle les états (beings) et actions (doings) et qui constituent l'ensemble des fonctionnements (functionings). Les fonctionnements pertinents peuvent aller du plus élémentaire – être en bonne santé, pouvoir manger – aux plus complexes – prendre part à la vie de la communauté, être digne à ses propres yeux. L'ensemble des fonctionnements potentiels que l'individu peut réaliser est appelé capacité (capability) et représente la liberté de fonctionner de l'individu. 'La capacité est, par conséquent, un ensemble des vecteurs de fonctionnements, qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie'. Elle représente la liberté que possède un individu de mener l'existence qu'il a raison de vouloir mener »⁴⁹.

Pour Sen, la liberté positive⁵⁰, active, de choisir la vie qu'on désire mener est une composante essentielle de la qualité de la vie. *« La valeur qu'un individu accordera à un bien ou à la possession d'un bien ne sera considérée que dans la mesure où ce bien permet de réaliser une chose à laquelle cet individu accorde de l'importance, c'est-à-dire à sa capacité. Ainsi la possession d'une bicyclette*

⁴⁹ Bertin (Alexandre), « L'approche par les capacités d'Amartya Sen. Une voie nouvelle pour le socialisme libéral », in *Cahiers du GREThA*, n°2008-9, Bordeaux, Université Montesquieu, page 7.

⁵⁰ Par opposition à la liberté négative, caractéristique de la pensée libérale utilitariste, qu'on peut définir comme « l'absence d'ingérence de la part d'autrui dans la poursuites de ses propres fins » (*Ibidem*).

n'a-t-elle de valeur pour un individu qu'à travers, par exemple, le fonctionnement de 'mobilité' qu'elle lui permet d'acquérir. La possession d'une bicyclette par un individu ne donnera donc pas lieu à une évaluation monétaire en vue d'apprécier son niveau de vie mais sera, si la mobilité est importante aux yeux de cet individu, appréciée comme la réalisation d'un fonctionnement pertinent pour appréhender la qualité de vie de cet individu »⁵¹.

Une approche individuelle

On a parfois reproché à Sen le fait que son approche soit centrée sur les individus et non sur une base plus sociale, mais le fait qu'il réintroduise la liberté humaine et l'autonomie individuelle dans le raisonnement économique est une grande nouveauté qui a rejilli sur sa conception du développement. En effet, Sen rompt avec l'idée d'un développement uniquement lié à la croissance économique pour lui préférer un « développement comme liberté » (*Development as freedom*), selon le titre d'un de ses livres. Pour lui, le développement peut être défini comme « un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus »⁵².

L'approche par les capacités a également permis à Sen de renouveler la réflexion sur la pauvreté. Pour lui, la pauvreté n'est pas d'abord une carence matérielle ou financière, mais la « *privation des libertés relevant des différentes dimensions de la vie : non seulement économiques, mais aussi sociales et politiques* »⁵³.

Par rapport à l'empowerment des femmes, dans les pays du Sud, on voit tout de suite l'intérêt que l'approche de Sen peut présenter. Notamment, parce qu'elle permet de poser des questions cruciales, en se demandant dans quelle mesure les femmes disposent de la liberté de choisir une vie où elles ne seraient pas soumises à la domination ou aux discriminations de toutes sortes, de pouvoir prendre la parole en public, d'exercer une activité lucrative, de gérer leur revenu de manière autonome, de ne pas subir de violences domestiques, de pouvoir contrôler leurs grossesses, etc.

1.2. La conception du pouvoir chez Michel Foucault

Un autre inspirateur important de la réflexion féministe sur l'empowerment est le philosophe français Michel Foucault, principalement à travers la conception originale du pouvoir qu'il développe dans ses ouvrages *Surveiller et punir. Naissance de la prison* et *La volonté de savoir*. Bien qu'il se défende d'avoir consacré l'essentiel de son travail à analyser la question du pouvoir⁵⁴, Foucault a régulièrement abordé et reformulé des aperçus nouveaux sur cette notion.

⁵¹ Reboud (Valérie) (coord.), *Amartya Sen, un économiste du développement ?*, Paris, Agence française de développement, Département de la recherche, 2008, page 46.

⁵² *Ibidem*.

⁵³ Prevost (Benoît), « Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale », in Isabelle Guérin et al., *Femmes, économie et développement*, ERES, coll. « Sociologie économique », 2011, page 33.

⁵⁴ Foucault (Michel), « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et écrits*, tome IV.

Pour lui, le pouvoir n'est pas une « propriété », un « privilège », mais plutôt une « stratégie », un « réseau de relations ». Une page très célèbre de *Surveiller et punir* évoque cette nature particulière du pouvoir : *« Il s'agit en quelque sorte d'une microphysique du pouvoir que les appareils et les institutions mettent en jeu, mais dont le champ de validité se place en quelque sorte entre ces grands fonctionnements et les corps eux-mêmes avec leur matérialité et leurs forces. Or, l'étude de cette microphysique suppose que le pouvoir qui s'y exerce ne soit pas conçu comme une propriété, mais comme une stratégie, que ses effets de domination ne soient pas attribués à une 'appropriation', mais à des dispositions, à des manœuvres, à des tactiques, à des techniques, à des fonctionnements ; qu'on déchiffre en lui plutôt un réseau de relations toujours tendues, toujours en activité plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir (...) Il faut en somme admettre que ce pouvoir s'exerce plutôt qu'il ne se possède, qu'il n'est pas le 'privilège' acquis ou conservé de la classe dominante, mais l'effet de l'ensemble de ses positions stratégiques – effet que manifeste et parfois reconduit la position de ceux qui sont dominés »*⁵⁵.

Dressage des corps

Le corps, aussi insolite que cela puisse paraître, joue un grand rôle aux yeux de Foucault quant à l'exercice d'un « rapport de forces » : *« Tout d'abord, Michel Foucault étudie le pouvoir sur le plan des processus mineurs qui cernent et investissent le corps. (...) Contre toute attente, il ne s'agit donc plus, comme on le ferait un peu trop précipitamment, d'étudier la question du pouvoir sous l'angle de grandes interrogations autour de la genèse de l'Etat ou les droits de la nature. A la lecture de Foucault, on réalise que tout le travail du pouvoir pour discipliner ses sujets s'opère autour d'une très fine technique politique des corps : il s'agit de rendre docile, de discipliner les individus sans que ces derniers naturellement, ne s'en aperçoivent. On comprend alors que le niveau d'analyse requis par Foucault n'est autre qu'une 'microphysique' du pouvoir »*⁵⁶.

Ainsi entendu, le pouvoir est donc quelque chose qui s'exerce discrètement sur les corps : Foucault emploie à ce sujet des mots comme « discipline » et « dressage » et il opère une distinction utile entre « loi » et « norme ».

« Foucault remarque également un effort du pouvoir pour quadriller les corps, et les répartir dans l'espace. Il s'agit d'éviter quoi qu'il en coûte le moindre désordre au sein de la société. Alors chacun doit être à sa place selon son rang, sa fonction, ses forces, etc. Que ce soit à l'usine, à l'école, à la caserne, le pouvoir doit contrôler l'activité, en atteignant l'intériorité même du comportement, jouant au niveau du geste dans sa matérialité la plus intime ; il doit également combiner les corps afin d'en extraire une utilité maximale. C'est ce qu'on pourra appeler la combinaison des forces. Cela entraîne Foucault à étudier les diverses techniques très méticuleuses de pédagogie initiées par le pouvoir, et ses règles très méticuleuses de dressages des individus dans les diverses strates du corps social. Il s'agit de normaliser la conduite du corps : dans les ateliers, les écoles, les casernes, partout, les techniques disciplinaires qui vont assurer cette

⁵⁵ Foucault (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, Collection « TEL », 1975, page 34.

⁵⁶ Alpozzo (Marc), « Les stratégies de pouvoir selon Michel Foucault », in *Contrefeux, revue littéraire*, 2008, page 2 (<http://www.lekti-ecriture.com/contrefeux/les-strategies-de-pouvoir-selon.html>)

normalisation mettent à l'œuvre ce qu'on peut appeler une micropénalité. Châtier le corps rebelle, le corps indocile. Le dissuader de recommencer. De plus, cette micropénalité ne doit pas être confondue avec les grands mécanismes judiciaires étatiques, comme s'il n'existait qu'un seul pouvoir, le pouvoir d'Etat, et le pouvoir politique. A côté d'un grand pouvoir, il existe omniprésents dans notre société tout un tas de micro-pouvoirs, ce qui permet à Foucault de distinguer et d'opposer la loi et la norme. La loi étant ce qui s'applique aux individus de l'extérieur, essentiellement à l'occasion d'une infraction, la norme est ce qui s'applique aux individus de l'intérieur, puisqu'il s'agit pour elle d'atteindre leur intériorité même en imposant à leur conduite une courbe déterminée »⁵⁷.

Micro-pouvoirs

Mais comment se présentent et agissent ces « micro-pouvoirs » ? « Si ces micro-pouvoirs, dont l'objectif est de normaliser les comportements, sont nombreux, c'est parce qu'ils se situent à différents niveaux : que ce soit les pouvoirs de certains individus sur d'autres comme les parents, les professeurs, les médecins, etc., de certaines institutions, telles les asiles ou les prisons, ou même de certains discours. Quand par exemple, le pouvoir politique est répressif, les micro-pouvoirs eux, sont productifs. Quand le pouvoir politique cherche à faire taire en se réservant le droit à la parole, à maintenir dans l'ignorance, à réprimer les plaisirs et les désirs, et exerce la menace de mort, les micro-pouvoirs, en revanche, produisent des discours, et incitent à l'aveu : il faut par exemple avouer au prêtre, au professeur, à son supérieur, au médecin, ce qui permet de contrôler qui est ou non dans la norme. La norme ne cherche pas à saisir l'individu à l'occasion d'actes précis et ponctuels, elle veut investir la totalité de son existence. Alors que la loi dans son application s'entoure de tout un rituel théâtral, la norme est plus diffuse, plus sournoise, plus indirecte : elle veut gérer la vie et cherche à se faire désirer, aimer : le patron est étymologiquement le père, on parle de mère patrie, de Dieu le père, etc. 'Si tu ne m'obéis pas, je ne t'aime plus', telle est la formule plus ou moins implicite de la norme qui utilise le jeu de la séduction pour mieux asservir »⁵⁸.

Cependant, Foucault ne croit pas que le pouvoir s'impose de manière absolue. Il propose d'ailleurs de l'étudier en partant de son contraire, en quelque sorte, c'est-à-dire la résistance : « Quant aux relations de pouvoir, pour comprendre en quoi elles consistent, il faudrait peut-être analyser les formes de résistance et les efforts déployés pour essayer de dissocier ces relations »⁵⁹.

Pouvoir et savoir

Enfin, le pouvoir selon Foucault est toujours en rapport étroit avec le savoir : « (...) les termes de Pouvoir et de Savoir sont insidieusement liés, car l'exercice de ces pouvoirs s'appuie essentiellement sur des savoirs. Il explique par exemple dans Surveiller et punir, que c'est la prison elle-même, qui fabrique le concept de délinquance, comme le pouvoir psychiatrique a fabriqué le concept de maladie.

⁵⁷ Alpozzo (Marc), *loc. cit.*, pages 2-3.

⁵⁸ Alpozzo (Marc), *loc. cit.*, page 3.

⁵⁹ Foucault (Michel), « Le sujet et le pouvoir », *loc. cit.*, page 3.

La micropénalité des systèmes disciplinaires est relayée par un dispositif de savoir qui diffuse et instille ces normes ; ce dispositif allant jusqu'à énoncer comme vérités de nature des conduites prescrites par le pouvoir disciplinaire. Et les micros-pouvoirs d'être tout aussi contraignants voire davantage que le pouvoir politique. Ils sont, en tout état de cause, plus subtils, et précisément, moins visibles que le pouvoir politique »⁶⁰.

On verra bientôt que, si Foucault a exercé une influence sur les visions féministes en matière d'empowerment, alors que lui-même n'avait pas consacré particulièrement sa réflexion aux rapports sociaux de sexe, c'est à la suite d'une interprétation relativement parcellaire de son travail, suivie d'un redéploiement théorique assez éloigné de l'ancrage de sa propre réflexion. En fait, ce que les théoriciennes féministes ont surtout retenu chez Foucault, ce sont les notions de « microphysique du pouvoir », de « micro-pouvoirs », ainsi que leur valeur « productive », tout en s'éloignant fortement de la question de la « discipline » et du « dressage des corps ».

2. Empowerment, genre et développement

Dès le milieu des années 80, l'empowerment s'impose comme la voie prônée par les mouvements féministes du Tiers monde pour permettre aux femmes de jouer leur rôle au sein du développement. L'hypothèse sous-tendant ce choix était qu'il ne serait pas possible d'obtenir une amélioration de la condition des femmes en faisant uniquement confiance à la dynamique générale du développement « pour tous », mais qu'il fallait d'abord lutter contre les structures sociales et culturelles responsables de la domination des femmes et des discriminations pesant sur elles en matière d'égalité des sexes, d'origine ethnique ou de classe sociale⁶¹.

2.1. L'apport des féministes des pays du Sud

Dans cette optique, l'empowerment est une notion qui combine une approche de genre et une approche de développement. L'enjeu étant de permettre aux associations féminines de base de devenir actrices de développement, permettant ainsi aux femmes de sortir d'une situation de non-pouvoir sur leur vie, de privation des libertés élémentaires pour accéder à un statut de citoyenneté responsable et active.

Cette option prise par les féministes du Sud, critiques à la fois vis-à-vis de l'impérialisme et du capitalisme, s'est trouvée confortée, dans le courant des années 90, par l'échec des plans d'ajustement structurel mis en place par les institutions internationales (FMI, Banque mondiale), dont il est apparu que les femmes avaient été « *les premières et principales victimes* »⁶². En effet, « *L'idée que le niveau de vie moyen augmenterait et que les inégalités de revenus diminueraient avec la croissance s'accompagnait de la croyance que les inégalités entre hommes et femmes diminueraient également mécaniquement. Autant de*

⁶⁰ Alpozzo (Marc), *loc. cit.*, page 3.

⁶¹ Cf. *Supra*, Chapitre I, pages 4-5.

⁶² Prevost (Benoît), « Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale », in Isabelle Guérin et al., *Femmes, économie et développement*, ERES, coll. « Sociologie économique », 2011, page 37.

croyances que les années 1970 et 1980 vont mettre à mal avant que l'ajustement structurel ne vienne surajouter de nouveaux problèmes : ce n'est plus de la diffusion de la croissance qu'il s'agit désormais dans les pays du Sud, mais de la gestion des conséquences sociales de politiques particulièrement coûteuses à court et moyen terme »⁶³.

Empowerment et lutte contre la pauvreté

Dès lors, la lutte contre la pauvreté s'est imposée progressivement dans le discours des instances internationales, parallèlement à l'introduction de la notion de genre dans la réflexion sur le développement. *« Le succès de l'approche du développement par le genre s'est traduit par celui de l'empowerment féminin, devenu en quelques années un concept incontournable que l'on retrouve décliné dans des registres extrêmement divers. De l'accès à la propriété foncière à la participation politique en passant par l'engagement au sein de la collectivité et l'expansion du microcrédit, la préservation de l'environnement et l'amélioration des services publics, l'empowerment est un élément charnière autour duquel s'articule une approche multidimensionnelle de la pauvreté et du développement durable. L'idée que le développement et la réduction de la pauvreté passeraient par un pouvoir accru des femmes fait nécessairement écho à des préoccupations économiques et sociales. Elle renvoie ainsi à une évolution de l'analyse standard des facteurs économiques et sociaux de la pauvreté féminine et de la domination masculine, tout en proposant que l'amélioration des conditions de vie des femmes soit non seulement un objectif mais aussi le moyen du développement »⁶⁴.*

Dans ce contexte, la réflexion de l'économiste et philosophe indien Amartya Sen (et notamment son « approche par les capacités ») a joué un rôle central, à la fois sur l'analyse de la pauvreté, la conception du développement et la vision des inégalités de genre.

2.2. Genre et empowerment

L'introduction de la question du genre dans la réflexion sur le développement est intimement liée à l'évolution de la philosophie politique à partir des années 80 qui ont vu émerger des questionnements sur la justice sociale (dans la mouvance de John Rawls) et des remises en cause de la toute puissance du libéralisme. Dans une optique féministe, *« penser l'empowerment suppose donc de savoir comment penser la subordination des femmes, ou la domination masculine, et donc de savoir en quoi elle concerne la justice sociale et les débats de la philosophie contemporaine »⁶⁵.*

Conclusion dans une optique senienne : *« les femmes sont victimes d'organisations sociales, de normes et de contraintes, qui les empêchent de mener une vie normale, c'est-à-dire satisfaisant leurs libertés élémentaires et leur permettant de formuler et de réaliser les choix de vie qu'elles valorisent.*

⁶³ Prevost (Benoît), *loc. cit.*, page 38.

⁶⁴ Prevost (Benoît), *loc. cit.*, page 32.

⁶⁵ Prevost (Benoît), *loc. cit.*, page 32.

Leur empowerment passe donc par une lutte contre les inégalités dont elles souffrent »⁶⁶.

2.3. Capabilités et inégalités femmes-hommes

Un chapitre du livre *Amartya Sen : un économiste du développement ?* est consacré à la question des inégalités de genre auxquelles l'économiste a consacré plusieurs études⁶⁷. L'approche de Sen consiste à évaluer les « libertés réelles » des individus qui résultent de l'interaction entre leurs « capabilités » ou « potentialités » et les contraintes sociales, économiques et environnementales.

En adaptant aux inégalités de genre une « grille d'analyse des dimensions du développement humain », l'auteure, Isabelle Droit, entreprend de donner une vision synoptique des inégalités de genre permettant d'observer les différentes dimensions dans lesquelles l'empowerment des femmes peut s'exercer.

Elle commence par définir les différentes dimensions à envisager, inspirées des travaux d'Amartya Sen. « *Chaque individu dispose d'une configuration particulière de potentialités, qui est liée à ses caractéristiques personnelles, à son éducation, à son état de santé, au capital physique et financier qu'il possède, aux relations sociales qu'il entretient* »⁶⁸. Les « potentialités » sont aussi nommées « capital » : capital physique et financier, capital humain (éducation, santé), capital social (réseaux de relations), capital politique (degré de participation aux décisions), capital éthique (respect des droits).

On distingue des inégalités de potentialité et d'accessibilité : « *La pauvreté des potentialités exprime un déficit d'accumulation dans les domaines, la santé, de l'éducation, des biens matériels ou des relations sociales, etc. La pauvreté d'accessibilité illustre les contraintes de différentes natures qui empêchent un individu de mettre en valeur ses potentialités. Ainsi, par exemple, la capacité à réaliser le fonctionnement 'être instruit' dépend donc de l'accessibilité (avoir la possibilité d'aller à l'école) et de la potentialité (avoir pu 'accumuler' un certain nombre de savoirs fondamentaux)* »⁶⁹.

Il est nécessaire d'envisager le caractère multidimensionnel de la pauvreté et des inégalités : « *La dimension économique se décompose entre pauvreté monétaire et pauvreté des conditions de vie, qui traduit des manques dans des besoins fondamentaux (sécurité alimentaire, accès à l'éducation et à la santé). La dimension sociale se manifeste par l'exclusion sociale et la rupture du lien social. La dimension culturelle se traduit par l'absence de reconnaissance des identités souvent liée au déracinement (immigration, réfugiés). La dimension politique est liée à l'absence de démocratie ou de participation aux décisions et la dimension éthique à une non-reconnaissance des droits de la personne, à la violence et à la corruption* »⁷⁰.

⁶⁶ Prevost (Benoît), *loc. cit.*, pages 33-34.

⁶⁷ Droit (Isabelle), « Quel apport de l'approche des *capabilités* pour l'analyse des inégalités de genre », in Reboud (Valérie), *op. cit.*, pages 127-149.

⁶⁸ Droit (Isabelle), *loc. cit.*, page 129.

⁶⁹ *Ibidem*.

⁷⁰ Droit (Isabelle), *loc. cit.*, page 131.

A partir de ces différents paramètres, l'auteure dresse un tableau à deux entrées qui décrit les différents types d'inégalités de genre en relation avec les dimensions du développement humain (voir page suivante).

Dimensions	Economique		Sociale	Politique/ Empowerment	Ethique et droits de la personne
	Aspect matériel	Aspect humain			
Inégalité d'accessibilité	<p>Discrimination à l'emploi en fonction du genre</p> <p>Carence du revenu monétaire (activités non rémunérées)</p>	<p>Discrimination dans l'accès à la santé, à l'alimentation, à l'éducation</p> <p>(filles moins scolarisées, moins de soins de santé)</p>	<p>Exclusion sociale, carence du lien social</p> <p>(veuves, mères célibataires, femmes atteintes du VIH)</p>	<p>Absence de démocratie, de participation aux décisions</p> <p>(peu de femmes à tous les niveaux de décisions)</p>	<p>Violence contre les femmes (violence conjugale, viols)</p> <p>Atteintes aux droits (mutilations sexuelles, mariages forcés, répudiation, prostitution infantine)</p>
Inégalité des potentialités	<p>Peu/pas de capital physique (équipement, droits fonciers)</p> <p>Peu/pas de capital financier (peu d'accès à l'épargne et au crédit)</p>	<p>Peu/pas de capital humain (niveau de formation plus bas, mauvaise santé, notamment reproductive)</p>	<p>Peu/pas de capital social (faible niveau de relations, manque de cohésion sociale)</p>	<p>Peu/pas de "pouvoir", de moyens d'expression et d'information</p>	<p>Peu/pas de capital d'éthique (insuffisance de normes et valeurs partagées)</p> <p>Pratiques niant les droits des individus, en particulier des filles et des femmes</p>

Dimensions du développement humain sous l'angle du genre (d'après Dubois, Mathieu et Poussard, 2001)

3. Empowerment des femmes et conceptions du pouvoir

3.1. Jo Rowlands et les quatre dimensions du pouvoir

Dans l'introduction de son livre relatant des expériences d'empowerment qu'elle a menées avec des femmes au Honduras, Jo Rowlands rappelle d'abord que la notion de « pouvoir » a toujours fait l'objet de débats passionnés au sein des sciences sociales, sans qu'une définition unique ait réussi à s'imposer.

D'autre part, elle constate qu'à défaut d'être définie de manière précise et tant soit peu opératoire, la notion d'empowerment, malgré le fait que beaucoup s'y réfèrent, risque fort de voir son utilité compromise : « *Ne pas explorer ni définir les détails pratiques de la manière dont l'empowerment peut se mettre en œuvre affaiblit la valeur du concept comme outil d'analyse ou élément dans une stratégie de changement* »⁷¹. Dès lors, elle consacre le premier chapitre de son livre à définir la manière dont la notion de pouvoir devrait, selon elle, s'articuler à celle d'empowerment.

Un jeu à somme nulle ?

On définit fréquemment le pouvoir comme une entité existant en quantité limitée. Dès lors, tout rapport de pouvoir s'entend comme un « jeu à somme nulle », c'est-à-dire que si un acteur dispose d'un surcroît de pouvoir, cela signifie que ce supplément a été acquis au détriment d'un autre acteur. C'est ce que Jo Rowlands appelle le « pouvoir sur » (power over).

Evidemment, ce type de pouvoir ne s'exerce pas uniquement comme une forme violente de domination : il peut s'obtenir en échange de gratification ou par la menace, mais aussi de manière beaucoup plus subtile, c'est-à-dire quand les personnes soumises au pouvoir ont tellement intégré la relation qu'elles n'envisagent d'autre possibilité que le statu-quo⁷².

D'autre part, « *Si le pouvoir est défini comme 'pouvoir sur', une analyse de genre montre que le pouvoir est exercé de manière prédominante par des hommes sur d'autres hommes, ou par des hommes sur des femmes. Si on étend cette analyse à d'autres formes de différenciation sociale, le pouvoir est exercé par groupes dominants sur le plan social, politique, économique ou culturel sur d'autres qui sont marginalisés. Le pouvoir, en ce sens, est en quantité limitée : si certains en ont plus, d'autres en ont moins* »⁷³.

⁷¹ Rowlands (Jo), *Questioning empowerment. Working with women in Honduras*, Oxford, Oxfam Editions, 1997, page 8. Texte original: "The failure to define and explore the practical details of how empowerment can be achieved considerably weakens the value of the concept as a tool for analysis or as part of a strategy for change".

⁷² Rowlands (Jo), *op. cit.*, page10.

⁷³ Rowlands (Jo), *op. cit.*, page10. Texte original : « If power is defined as 'power over', a gender analysis shows that power is wielded predominantly by men over other men, or by men over women. Extending this analysis to other forms of social differentiation, power is exercised by dominant social, political, economic or cultural groups over those who are marginalized. Power, in this sense, is in finite supply: if some people have more, other have less".

Cette interprétation du pouvoir a des conséquences importantes quand on envisage l'empowerment des femmes : *« Quand le pouvoir est défini comme 'pouvoir sur', si les femmes gagnent du pouvoir, c'est au détriment des hommes. Il est facile de comprendre pourquoi la notion d'empowerment des femmes est intrinsèquement perçue comme menaçante, l'hypothèse étant qu'il va y avoir une sorte de renversement des relations et que les hommes ne vont pas seulement perdre du pouvoir, mais aussi faire face à la possibilité de voir le pouvoir exercé sur eux par des femmes. La peur des hommes de perdre le contrôle est un obstacle à l'empowerment des femmes. Mais la perte de pouvoir des hommes est-elle nécessairement le résultat de l'empowerment des femmes et, au-delà, faut-il avoir peur d'une perte de pouvoir ? »*⁷⁴.

Jo Rowlands ajoute que, dans la sphère du développement, l'empowerment est généralement perçu comme relevant du « pouvoir sur » : pour les femmes, il s'agirait qu'on les laisse devenir des « décideuses » en matière économique et politique, c'est-à-dire qu'on leur concède du pouvoir. Ce qui, remarque Rowlands, ne modifie nullement la « structure des relations de pouvoir ». Mais il existe une autre vision du pouvoir : celle d'un pouvoir qui n'est pas fait de domination, mais de stimulation (« generative power »). C'est ce qu'elle appelle un pouvoir de « processus ». Par exemple, celui qui permet à certains d'entraîner les autres et d'améliorer leur moral⁷⁵.

Lecture féministe de la conception du pouvoir chez Michel Foucault

Enfin, c'est chez le philosophe français Michel Foucault que Jo Rowlands trouve la conception du pouvoir la plus pertinente : *« Pour lui, le pouvoir n'est pas une entité limitée qu'on peut situer, ni une substance qu'on peut posséder plus ou moins, le pouvoir est relationnel et n'existe que dans sa pratique. Il est constitué d'un réseau de relations sociales entre des sujets qui sont, au moins dans une certaine mesure, libres d'agir. Il voit le pouvoir comme un 'mode d'action sur des actions'. Sa conception du pouvoir est productive et intimement liée avec la connaissance. Le modèle de Foucault inclut l'idée que la résistance est une forme de pouvoir. Il met principalement l'accent sur la micro-politique : l'exercice local du pouvoir sur des points particuliers et la résistance qui s'y oppose »*⁷⁶.

De là, elle conclut : *« Dès lors, un modèle féministe du pouvoir devrait s'appuyer sur la pensée de Foucault, mais devrait intégrer une analyse de genre des relations de pouvoir incluant non seulement les expressions les plus tangibles du pouvoir, mais aussi la compréhension de la manière dont l'oppression intériorisée crée des barrières à l'exercice du pouvoir par les femmes, contribuant de cette*

⁷⁴ Rowlands (Jo), *op. cit.*, page11. Texte original : « When power is defined as 'power over', then if women gain power, it will be at men's expense. It is easy to see why the notion of women becoming empowered is seen as inherently threatening, the assumption being that there will be some kind of reversal of relationships, and men will not only lose power, but also face the possibility of having power wielded over them by women. Men's fear of losing control is an obstacle to women's empowerment. But is it necessarily an outcome of women's empowerment that men should lose power, and, further, should a loss of power be something to fear?»

⁷⁵ Rowlands (Jo), *op. cit.*, page12.

⁷⁶ Rowlands (Jo), *op. cit.*, page12.

manière au maintien de l'inégalité entre les hommes et les femmes ; et (contribuant aussi) à la manière dont la violence masculine contre les femmes conditionne l'expérience de celles-ci »⁷⁷.

Jo Rowlands définit ensuite les différentes formes de pouvoir qui interviennent dans le « processus d'empowerment » :

- *Pouvoir sur* (power over) : « pouvoir contrôlant auquel on peut réagir par la soumission ou la résistance (qui affaiblit la victimisation) ou la manipulation ».
- *Pouvoir de* (power to) : « pouvoir générateur ou productif (...) qui crée de nouvelles possibilités et actions sans domination ».
- *Pouvoir avec* (power with) : selon le principe que l'action d'un groupe a plus de pouvoir qu'une action individuelle.
- *Power from within* (pouvoir intérieur) : « la force intérieure base sur l'estime, le respect de soi-même et l'acceptation des autres comme égaux »⁷⁸.

Les dimensions de l'empowerment

En fin de compte, elle développe une définition féministe de l'empowerment : « *Dans une perspective féministe, l'interprétation du 'pouvoir sur' entraîne la compréhension de la dynamique de l'oppression et de l'oppression intériorisée. L'empowerment est donc davantage que la participation à la prise de décision ; il doit aussi inclure les processus qui mènent les gens à se considérer comme capables et légitimés à prendre des décisions. La vision féministe de l'empowerment inclut le 'pouvoir de' et le 'pouvoir intérieur'. Il s'agit de couvrir l'ensemble des capacités et du potentiel humain »⁷⁹.*

Pour Jo Rowlands, l'empowerment peut finalement revêtir trois dimensions :

- Personnelle : « Confiance en soi et en ses capacités ; défiance envers l'oppression intériorisée ».
- Relationnelle : « Capacité de négociation et de relation ».
- Collective : « Travail collectif qui peut passer par l'engagement politique, mais aussi la coopération au lieu de la compétition »⁸⁰.

La conceptualisation opérée par Jo Rowlands et sa définition de l'empowerment ont exercé une grande influence sur l'approche féministe du développement, mais ont également inspiré des recherches sur la définition d'indicateurs d'empowerment pour les femmes des pays du Sud.

⁷⁷ Rowlands (Jo), *op. cit.*, page13.

⁷⁸ Rowlands (Jo), *op. cit.*, page13.

⁷⁹ Rowlands (Jo), *op. cit.*, page14.

⁸⁰ Rowlands (Jo), *op. cit.*, page15.

3.2. Naila Kabeer et la « capacité à faire des choix »

Dans un article important où elle s'efforce de concevoir des indicateurs de l'empowerment des femmes en se basant sur la réflexion d'Amartya Sen, Naila Kabeer définit le pouvoir comme « *ability to make choices* », c'est-à-dire la « *capacité de faire des choix* » : « (...) être dépourvu de pouvoir (*'disempowered'*) implique de se voir dénier le choix (la possibilité de choisir). Selon moi, la notion d'empowerment est inextricablement liée à la condition de *'disempowerment'* et se réfère au processus selon lequel ceux à qui on a refusé de faire des choix acquièrent cette capacité. En d'autres termes, l'empowerment inclut un processus de changement »⁸¹.

Les trois dimensions du choix

Selon elle, cette « capacité » s'exerce dans trois dimensions générales : « *resources, agency, achievements* »⁸². Par *ressources*, elle désigne les ressources matérielles classiques, mais aussi des « ressources humaines et sociales », des réseaux de relations entretenus au niveau « de la famille, du marché, de la communauté », c'est-à-dire tout ce qui aide à « définir des priorités et de faire valoir ses droits »⁸³.

L'*agency*, quant à elle, est définie comme « *la capacité à définir ses objectifs et à agir sur eux* ». Nabeer la rapproche d'abord de la notion de « pouvoir intérieur » (*power within*) et cite en exemple des actes comme la prise de décision, le marchandage, la négociation, la tromperie, la manipulation, la révolte, la résistance, mais aussi la capacité d'analyse. Elle ajoute qu'elle peut revêtir des formes de « pouvoir de » (*power to*) (dans le sens positif de capacité à réaliser ses propres choix de vie et de détermination à les atteindre) et de « pouvoir sur » (*power over*) (dans le sens négatif de s'opposer à l'action des autres par la violence ou la menace).

Enfin, rejoignant Amartya Sen, elle indique que « *les ressources et l'agency constituent ensemble les capacités, c'est-à-dire le potentiel que les gens ont de vivre la vie qu'ils désirent, de réaliser des façons honorables 'd'être et de faire'* »⁸⁴. C'est là qu'intervient la dernière dimension : « *functionings* » ou « *functioning achievements* », traduit chez Sen par fonctionnements, désignant « *les manières d'être et de faire propres à certains individus* »⁸⁵.

⁸¹ Kabeer (Naila), « Resources, agency, achievements: reflections on the measurement of women's empowerment, in *Development and Change*, vol. 30 (1999), page 436-437. Texte original: "to be disempowered, therefore, implies to be denied choice. My understanding of the notion of empowerment is that it is inescapably bound up with the condition of disempowerment and refers to the processes those who have been denied to make choices acquire such an ability. In other words, empowerment entails a *process of change* ».

⁸² Kabeer (Naila), *loc. cit.*, page 437.

⁸³ *Ibidem*.

⁸⁴ Kabeer (Naila), *loc. cit.*, page 438.

⁸⁵ *Ibidem*.

A la recherche d'indicateurs d'empowerment

Dans la suite de son article, Naila Kabeer se base sur une série d'études menées dans les pays du Sud en matière d'empowerment des femmes pour chercher à définir des indicateurs pouvant servir à mesurer l'empowerment féminin. Sur ce plan, elle considère qu'il est plus pertinent de déceler des « inégalités » entre genres dans la capacité de faire des choix plutôt que simplement des « différences ».

Dans le même temps, elle insiste sur la nécessité méthodologique de définir clairement ce qu'il y a lieu de mesurer.

Ressources

En matière de ressources, la littérature sur l'empowerment utilise souvent le critère de l'accès des femmes aux ressources ou d'un certain contrôle de leur part sur cet accès. Considérant que ce sont des notions difficiles à mesurer, Kabeer préfère utiliser comme critère le fait d'« avoir son mot à dire » dans l'utilisation des ressources.

Participation à la prise de décision

Concernant l'*agency* (pouvoir de), elle avance comme critère le « pouvoir de prendre des décisions » (decision-making agency). Observant qu'il n'y a aucune société où les hommes prennent toutes les décisions et les femmes aucune, elle avance que chacun-e dispose d'une certaine sphère d'influence : « *En gros, les études sur l'Asie du Sud suggèrent que, dans la famille, l'achat de la nourriture et d'autres produits liés à la consommation du ménage, ainsi que les décisions concernant la santé des enfants relèvent de la sphère de décision de la femme, alors que les décisions concernant l'éducation et le mariage des enfants, mais aussi les principales transactions financières sont plus clairement le fait du mari* »⁸⁶.

Dès lors, Kabeer souligne qu'il faut être prudent, sur le plan méthodologique, dans le choix du type de décision à considérer comme indicateur : « *Le fait que les femmes jouent un rôle dans la prise de décisions de peu de conséquence ou qu'elles auraient de toute façon prises est beaucoup moins significatif de leur pouvoir de choisir que des décisions liées à des choix de vie stratégiques ou à des questions où il leur était interdit d'intervenir par le passé* »⁸⁷.

Kabeer insiste aussi sur le fait qu'une approche statistique des prises de décisions dans une enquête sur les ménages peut être trompeuse, dans la mesure où on ignore alors les négociations qui peuvent avoir lieu entre les conjoints et les stratégies subtiles que les femmes peuvent mettre au point pour

⁸⁶ Kabeer (Naila), *loc. cit.*, page 446.

⁸⁷ *Ibidem*.

arriver à peser sur la décision. Elle donne l'exemple d'une étude sur une population rurale du Kenya où il apparaît que , pour pouvoir décider des parcelles où doivent être semées les céréales, alors que c'est à l'homme qu'appartient la terre, les femmes font mine de suivre les intentions de leur mari, puis plantent là où elles ont-elles-mêmes décidé et, si le mari s'en inquiète, elles disent qu'elles ont dû changer de parcelle parce que le premier semis n'avait pas levé⁸⁸.

La chercheuse ajoute par ailleurs qu' « *un nombre considérable de recherches sur le contexte de l'Asie du Sud suggère que la renégociation des relations de pouvoir, particulièrement au sein de la famille, concerne souvent les changements apportés à des décisions informelles, les femmes choisissant des formes d'empowerment privé qui laissent intacts l'image publique et l'honneur du décideur, tout en augmentant néanmoins en sous-main leur influence dans la prise de décision* »⁸⁹.

Réalisations

Naila Kabeer prend notamment comme exemple une étude menée sur base de statistiques égyptiennes (1997), visant à apprécier l'empowerment des femmes concernant deux « fonctionnements » au sens d'Amartya Sen : le taux de survie infantile et la proportion de vaccination des enfants.

Pour la chercheuse, S. Kishor, l'empowerment se caractérise en termes de « contrôle », c'est-à-dire en tant que « *capacité à avoir accès à l'information, à prendre des décisions et à agir dans son propre intérêt, ainsi que dans celui de sa famille* ». L'hypothèse de S. Kishor était que « *l'empowerment des femmes <égyptiennes> serait associé à des actions positives en faveur de la santé et de la survie de leurs enfants* »⁹⁰.

Des conclusions de l'étude de S. Kishor, il apparaît que, concernant l'empowerment des femmes en matière de mortalité infantile :

- La mortalité infantile est plus importante lorsque les mères de famille ont vécu avec leur belle-famille ou que l'écart d'âge et de niveau d'éducation est plus important entre le mari et son épouse.
- Par contre, la mortalité infantile est plus faible lorsque la mère de famille a occupé un emploi avant son mariage.

Concernant la vaccination infantile :

- Les enfants ont d'autant plus de chances d'être vaccinés si leur mère possède un diplôme, une expérience professionnelle antérieure, une connaissance des médias et si elle n'a pas vécu auparavant avec sa belle-famille.

⁸⁸ Kabeer (Naila), *loc. cit.*, page 447.

⁸⁹ Kabeer (Naila), *loc. cit.*, page 447-448.

⁹⁰ Kabeer (Naila), *loc. cit.*, page 448.

- Les deux critères les plus pertinents concernant la vaccination infantile sont l'égalité dans le couple et une différence d'âge minimale entre les conjoints⁹¹.

A ce sujet, Kabeer observe avec raison que « *dans la mesure où s'occuper des enfants fait partie de la sphère de responsabilité pré-assignée aux femmes, il faut se demander si des améliorations dans ces domaines doivent être interprétées comme des preuves d'empowerment ou comme des indices de plus grande efficacité dans le cadre de rôles traditionnellement féminins* »⁹².

L'air de rien, cette question est essentielle : dans quelle mesure faut-il circonscrire l'empowerment des femmes aux tâches et aux responsabilités qu'elles exercent traditionnellement ? Dès lors, quelles raisons peut-on invoquer pour exclure la question de l'empowerment féminin d'autres enjeux plus généralistes – mais tout autant sexués – de la gestion de la cité, tels que la participation citoyenne, la mobilité, la sécurité, l'éducation des enfants, le développement culturel, etc. ?

Dans un certain sens, ne pourrait-on pas soutenir que les exemples les plus pertinents en matière d'empowerment des femmes devraient justement concerner prioritairement des activités qui échappent à la sphère traditionnelle des occupations féminines ?

Conclusion

Nous emprunterons notre conclusion sur la question de l'empowerment et du pouvoir à l'article d'une chercheuse indienne. D'une part, elle indique que « *Personne ne peut donner du pouvoir <empower> à un autre : l'individu seul peut se donner du pouvoir à elle-même ou à lui-même afin de faire des choix ou de s'exprimer* »⁹³.

Par ailleurs, « *Il existe deux grandes approches de l'empowerment. La première est individuelle et concerne des aspects tels que l'augmentation de l'estime de soi, la conscientisation et le renforcement de la confiance en soi. Cette approche est plutôt liée à la dimension personnelle de l'empowerment évoquée par Rowlands et comporte des sentiments de 'pouvoir intérieur' (power from within). La deuxième approche est collective et implique l'augmentation des capacités d'organisation et de mobilisation. Cette approche est plutôt liée à la dimension collective de l'empowerment évoquée par Rowlands et comporte des sentiments de 'pouvoir de' (power to) et de 'pouvoir avec' (power with)* »⁹⁴.

⁹¹ Kabeer (Naila), *loc. cit.*, page 449.

⁹² Kabeer (Naila), *loc. cit.*, page 450.

⁹³ Mahajan (Vijaya), « Women empowerment and social justice : a socialist feminist social work approach », *2012 International Conference on Humanity, History and Society*, IPEDR, vol 34, 2012, page 70.

⁹⁴ Mahajan (Vijaya), *loc. cit.*, pages 71-72.

CHAPITRE IV : EMPOWERMENT ET VIOLENCE CONJUGALE

On a déjà pu observer que la notion d'empowerment a été utilisée dans des contextes variés : « *Bien que les spécialistes de la psychologie communautaire et les activistes politiques des années 80 aient apporté une contribution majeure à la conceptualisation de l'empowerment, les écrits à ce sujet proviennent aussi d'autres disciplines : éducation, sociologie, anthropologie, théologie, santé, en passant par le service social, la psychologie et les relations industrielles* »⁹⁵. Ce succès critique et opérationnel n'a pas nécessairement contribué à asseoir la limpidité de la notion⁹⁶.

On a vu également qu'un vaste mouvement d'appropriation de la notion d'empowerment a été entrepris par des mouvements féministes impliqués dans la question du développement des pays du sud. D'autres types de revendications féministes autour de la notion d'empowerment ont également vu le jour au Québec sur des thèmes comme la violence conjugale ou la santé des femmes, sans oublier la parenté entre la notion d'empowerment et celle d'« intervention féministe ». C'est ce que nous allons envisager dans ce chapitre.

1. Le processus d'empowerment des femmes victimes de violence conjugale

En 2001, les chercheuses québécoises Dominique Damant, Judith Paquet et Jo Bélanger ont publié les résultats d'une recherche par entretiens sur le processus d'empowerment de femmes victimes de violence conjugale⁹⁷. Dans un article complémentaire, où elles passaient en revue la littérature scientifique sur l'empowerment afin de dégager la conception convenant le mieux à un travail consacré aux victimes de violence conjugale, ces chercheuses ont formulé quelques mises au point importantes concernant la cohérence de l'adoption de la notion dans une optique féministe⁹⁸.

Une notion née dans une optique progressiste

Les auteures rappellent d'abord que l'usage de la notion s'inscrit dans une critique radicale des modes d'intervention psychosociaux classiques, dont les principaux écueils sont le « *phénomène de la double victimisation* » (rendre les victimes responsables de ce qui leur arrive) et le « *danger de l'étiquetage* »

⁹⁵ Damant (Dominique), Paquet (Judith) et Bélanger (Jo), « Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles », in *Recherches féministes*, vol. 14, n°2, 2001, page 134 (<http://id.erudit.org/iderudit/058146ar>).

⁹⁶ Voir notre Chapitre I, page 6.

⁹⁷ Damant (Dominique), Paquet (Judith) et Bélanger (Jo), « Analyse du processus d'empowerment dans des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire », in *Criminologie*, vol. 33, n° 1, 2000, pages 73-95 (<http://id.erudit.org/iderudit/004716ar>).

⁹⁸ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), « Recension critique... », *loc. cit.*, pages 133-154.

(« établir les bases de la relation thérapeutique à partir des vulnérabilités des usagers plutôt qu'à partir de leurs ressources »)⁹⁹.

Elles soulignent ensuite que l'empowerment s'inscrit initialement dans une tradition d'intervention progressiste (lutttes syndicales, féministes, etc.) dont l'objectif est que « *des personnes ayant des conditions de vie difficiles (chômage, pauvreté, marginalité, etc.) prennent leurs affaires en main et font <fassent> avancer leur cause. Ces personnes tirent de cette activité un sentiment de contrôle sur leur propre vie qui les éloigne progressivement du vécu d'impuissance et de détresse psychologique* »¹⁰⁰.

Les constantes de la notion

Les auteures indiquent ensuite un certain nombre de points de consensus qui se dégagent de la lecture de la littérature scientifique. Une certaine unanimité se fait jour pour considérer l'empowerment comme « *un progrès social destiné à augmenter l'accès aux ressources et aux possibilités d'action dans le cas des personnes démunies, au moyen d'une attitude proactive de la part de celles-ci* »¹⁰¹. Cela suppose de développer une « *conscience critique de l'environnement et des rapports de pouvoir qui s'y déploient* », dans la ligne du phénomène de « conscientisation » en tant que « *prise de conscience par l'action* » définie par Paulo Freire¹⁰².

En parallèle, elles dégagent quatre caractéristiques constantes de l'empowerment¹⁰³ :

- « L'appropriation d'un pouvoir constitue l'élément central de l'empowerment ».
- « *La mise en œuvre du processus d'empowerment est autodéterminée* », ce qui renvoie à l'idée déjà rencontrée qu'on ne peut pas faire de l'empowerment à la place de quelqu'un d'autre.
- « L'empowerment est un concept intrinsèquement associé à l'action ».
- « *L'empowerment comporte plusieurs dimensions* » (personnelle, interpersonnelle, sociale et collective), ce qui fait écho aux réflexions de Jo Rowlands¹⁰⁴.

Trois paradigmes

Cependant, au fil du temps et de la multiplication des interventions qui s'en réclament, on s'est rendu compte qu'il est possible d'orienter l'empowerment en fonction de diverses positions idéologiques. Il est donc important de cerner les

⁹⁹ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 134.

¹⁰⁰ Le Bossé (inédit), cité par Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 135.

¹⁰¹ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 136.

¹⁰² Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 137. Cf. supra, Chapitre II, pages 10 et sv.

¹⁰³ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 137-138.

¹⁰⁴ Cf. supra, Chapitre III, page 28.

différents « paradigmes » qui peuvent conditionner la pratique de l'empowerment.

Les auteures distinguent trois paradigmes : le paradigme technocratique, le paradigme écologique et le paradigme structurel. Elles mettent en évidence les différences existant entre eux sur le plan des « déficits de pouvoir ». Le paradigme technocratique se focalise sur les « incapacités individuelles » et cherche à « *Modifier les perceptions et les comportements individuels de façon à responsabiliser les personnes et faire en sorte qu'elles soient capables de résoudre elles-mêmes leurs problèmes personnels et les défis qui se présentent à elles, voilà la cible du changement envisagé. L'empowerment se situe sur le plan individuel seulement et se traduit par l'augmentation de l'estime de soi, de la motivation et du sens des responsabilités des individus, moyennant le transfert ou le partage de pouvoir* »¹⁰⁵.

Ce paradigme est ambigu sur le plan idéologique, car il peut conduire à détourner l'empowerment de son sens initial par un phénomène de récupération : « *Au nom de la capacité des personnes à se prendre en charge, on essaie souvent de justifier la réduction ou même la suppression des services auxquels elles ont droit* »¹⁰⁶.

Le paradigme écologique tient compte des relations entre l'individu et son environnement « *On s'intéresse ici aux conditions incapacitantes des individus. Bien que les rapports sociaux soient perçus comme inéquitables et discriminatoires et que l'impact des macrosystèmes tant sur les individus et les familles que sur les communautés soit reconnu, on cherche davantage à en diminuer l'impact négatif qu'à les transformer. Le changement ciblé consiste à amener l'individu à être en mesure de comprendre ce qui lui arrive, à avoir accès à ses ressources personnelles et à agir dans un contexte précis* »¹⁰⁷.

Enfin, Le paradigme structurel a une teneur plus politique et considère la société comme inégalitaire, identifiant « *le manque de pouvoir à une domination résultant d'arrangements sociaux inéquitables et à des forces sociales répressives plutôt qu'à un déficit personnel. Selon le paradigme structurel, le pouvoir est inscrit dans des rapports sociaux inégaux, 'caractérisés par la domination, la subordination et la résistance, où les personnes [ou groupes] dominantes exercent leur pouvoir en limitant l'accès aux ressources matérielles et en inspirant aux personnes [ou groupes] la peur ou en leur inculquant des opinions auto-dévalorisantes à leur sujet'* »¹⁰⁸.

Paradigme structurel et analyse féministe : un point de vue politique

Le survol de la littérature auquel elles se sont livrées conduit nos chercheuses à conclure que c'est le paradigme structurel qui est le mieux à même de rendre compte de l'empowerment des femmes victimes de violence conjugale : « *Dans*

¹⁰⁵ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 139.

¹⁰⁶ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 138.

¹⁰⁷ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 139.

¹⁰⁸ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, pages 139-140.

cette perspective, l'empowerment fait référence à l'appropriation d'un pouvoir sociopolitique et passe par une prise de conscience de la dimension structurelle de l'accès limité à des ressources et à des possibilités d'action. Cela a pour conséquence de considérer le changement individuel (dimension intrapersonnelle de l'empowerment) comme le maillon d'un changement souhaité sur le plan structurel »¹⁰⁹.

Néanmoins, elles estiment nécessaire d'y adjoindre une dimension de genre, à travers l'« analyse féministe du phénomène de la violence conjugale » : « se limiter à une simple analyse structurelle évite de considérer le fait que la majorité des actes violents posés en contexte conjugal le sont par des hommes à l'endroit des femmes, sur la base d'un choix personnel. La perspective féministe ajoute donc une dimension d'analyse complémentaire en tenant compte de la responsabilité de l'exercice de ce choix, ce qui permet de mettre en évidence une forme d'oppression supplémentaire introduite par l'appartenance au sexe féminin. Selon une telle perspective, pareille analyse associe la violence conjugale à une manifestation du déficit de pouvoir des femmes dans la société et à un moyen extrême d'expression de la domination des hommes. Les femmes ne jouissent pas des mêmes pouvoirs, possibilités d'action et ressources dans une société patriarcale où ces privilèges sont réservés aux hommes »¹¹⁰.

Leur conclusion est que : « C'est donc la dimension structurelle, articulée à partir d'une analyse féministe du déficit de pouvoir des femmes et de ses manifestations dans la violence conjugale, qui est prise en considération ici. Les conflits vécus par les femmes ne sont pas considérés comme relevant principalement de facteurs intrapsychiques ou pathologiques mais comme découlant plutôt de facteurs économiques, politiques et sociaux caractérisés par une inégalité entre les sexes des partenaires »¹¹¹.

Le modèle du processus d'empowerment

Les auteures en arrivent dès lors à proposer un modèle du processus d'empowerment des femmes victimes de violence conjugale en combinant deux axes. Un axe vertical qui distingue trois étapes du processus inspirées de la littérature :

- « Déficit de pouvoir,
- prise de conscience par rapport à la violence,
- gain de pouvoir »¹¹².

D'autre part un axe horizontal qui distingue, pour chacune des étapes, trois dimensions empruntées aux travaux de Ginette Larouche sur l'intervention féministe vis-à-vis des femmes victimes de violence conjugale : « *les émotions (sentir, ressentir, sentiment, etc.), les aspects cognitifs (attitudes, connaissance, réflexions, etc.) et les comportements de ces femmes (actions, réactions, stratagèmes, stratégies, proaction, etc.)* »¹¹³.

¹⁰⁹ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 144.

¹¹⁰ *Ibidem.*

¹¹¹ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, pages 144-145.

¹¹² Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 145.

¹¹³ *Ibidem.* Cf. Larouche (Ginette), *Guide d'intervention auprès de femmes violentées*, Montréal, Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1985.

TABLEAU 1
Modélisation du processus d'empowerment des femmes victimes de violence conjugale

3 moments								
déficit de pouvoir			prise de conscience par rapport à la violence			gain de pouvoir		
dynamique (3 plans)								
description								
émotions	cognitions	comportements	émotions	cognitions	comportements	émotions	cognitions	comportements
senti	connaissances	action	senti	connaissances	action	senti	connaissance	action
ressenti	réflexion	réaction	ressenti	réflexion	réaction	ressenti	réflexion	réaction
sentiment	discours	stratégic	sentiment	discours	stratégie	sentiment	discours	stratégie
Discours des femmes								
peur, impuissance, dépression, colère, faible estime de soi, etc.	problème non identifié à de la violence conjugale : "il est fatigué" "il est stressé" "il n'a pas d'emploi" la femme se sent responsable	actions surtout réactives : fuite, supplication, indifférence simulée, appel au 911, va en Maison d'Hébergement etc. elle va en thérapie	diminution du sentiment impuissance espoir de s'en sortir, d'être soutenue, comprise, protégée, crue, etc.	problème identifié à de la violence conjugale : elle reconnaît qu'elle en est victime, en attribue la responsabilité au conjoint, comprend ce qui lui arrive	elle maintient sa plainte, se sépare du conjoint, entreprend des démarches au civil, va en Maison d'Hébergement, etc.	sens de soi, confiance en soi, liberté, maîtrise de sa vie, fierté, revalorisation, etc.	à partir de son expérience elle identifie des éléments de la dimension structurelle et / ou sociale du problème de violence conjugale, fait une analyse sociale, etc.	actions et affirmation dans plusieurs dimensions de sa vie : ex : retour aux études, retour sur le marché du travail, etc engagement social, etc.

Damant (Dominique), Paquet (Judith) et Bélanger (Jo), « Analyse du processus d'empowerment dans des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire », in *Criminologie*, vol. 33, n° 1, 2000, page 83 (<http://id.erudit.org/iderudit/00471ar>).

Voici une synthèse des commentaires faits à partir du modèle.

Déficit de pouvoir

Cette étape correspond à l'époque où la femme vit toujours avec son mari violent. Ses émotions principales sont la peur, le sentiment d'impuissance, peu d'estime de soi. Sur le plan cognitif, elle n'a pas encore conscience qu'elle est victime de violence conjugale. L'intervention des services sociaux consiste soit à inciter la femme à trouver elle-même une solution à un problème qui relève de la sphère privée, soit à chercher à ramener un consensus entre les conjoints. *« Les principales caractéristiques qui se dégagent de cet axe, au niveau tant individuel que social, sont que la dimension collective du problème n'est pas reconnue ni prise en considération, de la part des femmes elles-mêmes ainsi que des actrices et des acteurs sociaux, ce qui constitue alors un obstacle au processus d'empowerment tel qu'il est défini dans la perspective structurelle »¹¹⁴.*

Prise de conscience

La femme prend conscience qu'elle est en danger, veut trouver une solution et reprend espoir. *« Sur le plan cognitif, les problèmes connus par le couple sont clairement associés par la femme à de la violence conjugale. Elle se reconnaît alors comme victime et attribue la responsabilité des actes de violence au conjoint. Les comportements observés à ce moment permettent de concrétiser une solution pour assurer à la femme plus de sécurité et d'autonomie. Par exemple, elle porte une accusation, entreprend des démarches judiciaires au civil, se sépare du conjoint violent, déménage, etc. Socialement, les actrices et les acteurs côtoyés dénoncent la violence dont les femmes sont victimes et reconnaissent qu'il s'agit d'un problème social répréhensible, n'étant pas la responsabilité des victimes »¹¹⁵.*

Gain de pouvoir

En ayant échappé au cycle de la violence, la femme voit que sa vie a changé. Elle est fière de ce qu'elle a fait et gagne en estime de soi et en confiance. *« Certaines <femmes> développent une analyse critique et sociale du phénomène de la violence conjugale à partir du bilan de leur propre expérience (cognition). Les actions alors entreprises sont caractérisées par l'affirmation et l'autodétermination (comportement) : retour sur le marché du travail, retour aux études, rétablissement de liens significatifs avec la famille, etc. Dans cette dynamique, certaines femmes envisagent aussi de s'engager socialement »¹¹⁶.*

¹¹⁴ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 146.

¹¹⁵ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, pages 146-147.

¹¹⁶ Damant (D.), Paquet (J.) et Bélanger (J.), *loc. cit.*, page 147.

Perspective

Au terme de leur étude, les chercheuses reviennent sur les conclusions de l'enquête qu'elles ont menée avec 29 femmes victimes de violence conjugale qui ont eu recours au système judiciaire (ayant donc porté plainte contre leur conjoint violent). Pour elles, le processus d'empowerment commence quand la victime trouve un sens à son expérience. C'est son premier « gain de pouvoir » : il est individuel et intérieur.

Mais le gain de pouvoir s'élargira si le sens élaboré par l'ex-victime est socialisé, partagé. Et c'est là qu'apparaît le rôle déterminant des lieux d'hébergement spécifiques : *« Lorsque la signification personnelle de son expérience est partagée par une collectivité d'individus, dans ce cas-ci les autres femmes victimes de violence conjugale, le processus d'empowerment s'en trouve renforcé et ouvre à une dimension structurelle. C'est ce que plusieurs participantes, rencontrées dans le cadre de l'étude précitée, ont décrit avoir vécu à l'occasion de leur cheminement à l'intérieur du processus judiciaire, et ce, à partir du moment où elles sont allées chercher de l'aide dans les maisons d'hébergement. L'accueil et l'aide qu'elles y ont reçus leur ont apporté la reconnaissance de leur valeur intrinsèque et le respect de soi ; ce qui a contribué au développement de leur estime personnelle, a fait place à l'écoute de leur intuition et à la confiance dans leurs propres jugements et connaissances. Cette expérience leur a également permis de développer une préoccupation pour le sort des autres femmes vivant la même situation qu'elles. L'affranchissement par le gain de pouvoir, proposé par l'approche féministe, est le moteur du lien de solidarité qui se tisse non seulement entre les femmes qui vivent de la violence conjugale, mais aussi entre toutes les femmes pour qui l'accès aux ressources et aux possibilités d'action est limité »¹¹⁷.*

¹¹⁷ *Ibidem.*

2. Violence conjugale et intervention féministe

Il existe des similitudes dans les postulats de départ de l'empowerment et de l'intervention féministe. Leur apparition dans les années 1970 est relativement contemporaine. En plus les deux démarches se situent en opposition à des pratiques traditionnelles : celles de la psychologie clinique et communautaire, dans le cas de l'empowerment ; celles de la psychiatrie classique en ce qui concerne l'intervention féministe. Autre similitude : les deux approches plongent leurs racines dans des recherches et des pratiques venues des Etats-Unis.

Néanmoins, une différence considérable les distingue dès le départ : l'intervention féministe québécoise, comme son nom l'indique, s'inscrit d'emblée dans la mouvance de l'émancipation des femmes, sous l'influence des écrits d'un certain nombre de théoriciennes féministes des Etats-Unis.

Les développements qui suivent se réfèrent à la situation québécoise, où la notion d'intervention féministe a pris naissance. Bien qu'elle n'ait pas connu une implantation aussi forte en Belgique francophone, cette démarche n'est pas inconnue des groupes féministes. Le CVFE, notamment, à cause de son implication dans la lutte contre la violence conjugale, s'est fortement inspiré, dès les années 80, des travaux de Ginette Larouche sur l'intervention féministe auprès des victimes de violence conjugale¹¹⁸.

2.1. Origines et fondements de l'intervention féministe

L'intervention féministe fait son apparition au Québec dans les années 1980 dans le cadre du mouvement des femmes et sous l'influence de l'approche américaine appelée « feminist therapy ». Sous ce vocable, les féministes américaines désignaient une pratique rompant avec l'approche traditionnelle de la psychologie clinique, considérée comme « *trop encline à poser des diagnostics sur la souffrance des femmes en termes de 'pathologies' ou de 'problèmes intrapsychiques', sans aucune référence à l'impact des structures sociales sur leur équilibre mental et leur estime de soi* »¹¹⁹.

L'intervention féministe partage cette analyse, mais la complète par la référence au mouvement de l'anti-psychiatrie apparu en Europe au début des années 60 (Cooper, Basaglia) : « *Contestant le rôle des psychiatres et des institutions asilaires, le courant d'antipsychiatrie lève le voile sur des pratiques abusives envers les malades mentaux et propose des alternatives à l'enfermement et à la surmédicalisation des patients* »¹²⁰

¹¹⁸ Larouche (Ginette), *Agir contre la violence*, Montréal, Pleine Lune, 1987.

¹¹⁹ Corbeil (Christine), Marchand (Isabelle), « L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois », in *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*, Montréal, Les éditions du Remue-ménage, 2010, page 26.

¹²⁰ *Ibidem*.

Cependant, le mouvement québécois de l'intervention féministe revendique dès le départ son ancrage politique radical en n'adoptant pas la notion américaine de « *feminist therapy* » (thérapie féministe) de manière littérale et en lui substituant celle, plus engagée, d'intervention féministe : « *Que ce soit en milieu communautaire ou institutionnel, <les chercheuses et intervenantes féministes du Québec> justifiaient ce choix par le fait que les femmes ne sont pas nécessairement 'malades', mais plutôt engagées dans une démarche de contestation des rôles traditionnels et de changement individuel et social* »¹²¹.

En effet, les principes fondateurs de cette approche novatrice ont une indéniable teneur critique dans la mesure où ils s'ancrent dans une analyse sociocritique et dans une perspective intersectionnelle.

2.1.1. Une analyse sociocritique

L'intervention féministe partage toujours le point de vue du mouvement des femmes apparu dans les années 60-70 sous le nom « Mouvement de libération des femmes », en développant une analyse radicale de la société patriarcale, génératrice d'inégalités et de discriminations envers les femmes.

S'appuyant sur le principe féministe « *le privé est politique* », l'intervention féministe considère que les difficultés vécues par les femmes dans leur vie quotidienne sont liées à l'existence de « *structures sociales opprimantes* », face auxquelles il faut viser « *un changement social et structurel* » très éloigné d'une « *approche centrée sur les dimensions psychiques et individuelles des problèmes* »¹²².

« *Autrement dit, plutôt que le statu quo ou l'adaptation à des conditions de vie opprimantes et à des rapports sociaux inégalitaires, elle préconise leur transformation. L'approche féministe repose en ce sens sur une dénonciation de toutes les formes de violence et de discrimination envers les femmes ; celles-ci s'inscrivent dans un continuum de domination patriarcale et, par conséquent, ne peuvent être appréhendées de manière isolée* »¹²³.

2.1.2. Une perspective intersectionnelle

Dès les années 80, le féminisme « occidental » a été interpellé par des féministes appartenant à la communauté afro-américaine ou provenant des pays du sud sur « *sa capacité à élaborer une analyse de l'oppression des femmes qui reconnaisse les effets conjugués du sexisme, du racisme, du 'classisme' ou encore de l'homophobie* »¹²⁴.

¹²¹ Corbeil (C.), Marchand (I.), « Témoigner d'une approche plurielle : l'intervention féministe au XXI^e siècle », in *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*, op. cit., page 10.

¹²² Corbeil (C.), Marchand (I.), « L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois », op. cit., pages 26-27.

¹²³ *Ibidem*.

¹²⁴ Corbeil (C.), Marchand (I.), « L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois », op. cit., pages 27-28.

La réflexion sur l'intersectionnalité met en évidence le fait que « *Les difficultés éprouvées par les femmes tirent leur origine d'un système non seulement patriarcal et capitaliste, mais aussi hétéronormatif, colonialiste et raciste qui reproduit les rapports sociaux de division et de hiérarchie et contribue ainsi à les maintenir dans une position de subordination* »¹²⁵.

2.2. Objectifs et stratégies déployés

Les auteures énumèrent les grands axes de la démarche que l'intervention féministe adopte envers les femmes.

Soutenir et respecter les femmes dans leurs démarches

« *Assurer un soutien aux femmes qui entament des démarches de changement ou qui sollicitent une aide est un objectif qui s'impose comme un préalable à tout processus d'intervention* »¹²⁶. Le soutien commence par des choses matérielles : offrir des lieux sécurisés et chaleureux, assurer au plus vite les besoins de base (ressources financières, logement, soins de santé, etc.). Par ailleurs, les intervenantes adoptent une « attitude d'écoute » vis-à-vis des femmes. Elles les laissent se raconter, évoquer les problèmes qu'elles ont rencontrés dans la vie, la violence qu'elles ont éventuellement connue, etc. La femme se sent écoutée, en même temps que l'intervenante recueille des informations qui lui permettent de comprendre la situation.

Il est essentiel de « *respecter les choix, les valeurs et les besoins des femmes* »¹²⁷, ce qui n'est pas nécessairement facile. Cela consiste notamment à ne pas vouloir décider à la place des femmes, à respecter leur rythme d'évolution, à ne pas les juger, ni les culpabiliser.

Etablir un lien de confiance

« *Respecter les décisions des femmes, favoriser l'expression de leurs besoins et de leurs émotions, éviter de les mettre en position d'échec, voilà autant de stratégies susceptibles de contribuer à mettre en place une relation de confiance* »¹²⁸.

D'autre part, il importe aussi que l'intervenante fasse connaître ses propres valeurs et conviction, notamment en matière de féminisme, mais sans les imposer comme les seules possibles ou les meilleures.

¹²⁵ Corbeil (C.), Marchand (I.), « L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois », *op. cit.*, page 28. Voir aussi : HERLA (Roger), « Violence conjugale et intersectionnalité », Liège, CVFE, 2010, 10 pages (<http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/EP2010-5-RogerHerla-Intersectionalite-Synth.pdf>).

¹²⁶ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 29.

¹²⁷ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 30.

¹²⁸ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 32.

Favoriser l'empowerment des femmes ou la reprise de pouvoir sur leur vie

Pour que les femmes « (re)deviennent des actrices capables de transformer leur environnement social et personnel en fonction de leurs besoins (...) il est crucial de les appuyer dans leur démarche de réappropriation d'un 'pouvoir d'agir' afin qu'elles soient en mesure de mieux se défendre contre les agressions et les discriminations »¹²⁹. Plusieurs attitudes peuvent contribuer à atteindre cet objectif : « encourager les femmes à définir elles-mêmes leurs problèmes et leurs objectifs de changement », « les inciter à prendre leurs propres décisions au quotidien », « les inciter à s'associer aux tâches collectives de la maison d'hébergement, etc. »¹³⁰.

« En résumé, viser l'empowerment des femmes et la reconnaissance de leur potentiel d'action implique de travailler à transformer, de concert avec elles, leur sentiment d'impuissance en pouvoir d'agir, de souligner le bien-fondé des démarches et des actions qu'elles entreprennent pour se défendre et briser leur isolement, de développer leur autonomie, de rehausser leur estime d'elles-mêmes et leur capacité à s'affirmer »¹³¹.

¹²⁹ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 33.

¹³⁰ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, pages 34-35.

¹³¹ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 37.

Favoriser l'empowerment des femmes ou la reprise de pouvoir sur leur vie		
Objectifs spécifiques	Stratégies	Défis
<p>Transformer le sentiment d'impuissance en pouvoir d'agir.</p> <p>Aider les femmes à devenir sujet de leur vie.</p>	<p>Impliquer les femmes dans la définition de leurs problèmes et de leurs objectifs de changement.</p> <p>Valoriser les actions entreprises pour résoudre leurs problèmes.</p> <p>Identifier leurs zones de pouvoir et tenter de les accroître en tenant compte des ressources dont elles disposent.</p> <p>Encourager l'expression de leur colère dans une perspective d'empowerment.</p>	<p>Être consciente des difficultés auxquelles se heurtent les femmes lorsqu'elles veulent s'engager dans un processus de changement.</p> <p>Les amener à se percevoir comme des femmes en changement et pas seulement comme des victimes.</p>
<p>Développer la capacité des femmes à s'affirmer dans les différentes sphères de leur vie et à défendre leurs droits.</p>	<p>Développer leur autonomie dans la recherche d'emploi, d'aide sociale, de logement, etc., et les informer de leurs droits.</p> <p>Reconnaître le potentiel des femmes, leurs compétences et leur capacité à s'en sortir.</p> <p>Placer les femmes au cœur de l'intervention en leur rappelant qu'elles sont les expertes de leur vie.</p>	<p>Éviter de créer une relation de dépendance entre les femmes et les intervenantes.</p> <p>Soutenir les femmes, sans « vouloir plus » qu'elles.</p> <p>Reconnaître et accepter que le sentiment d'impuissance et les tensions fassent partie de l'intervention.</p>
<p>Rehausser leur estime d'elles-mêmes et leur confiance en soi.</p>	<p>Valoriser leur jugement, intuition, débrouillardise, potentiel d'action.</p>	

Tableau de synthèse extrait de Corbeil (C.), Marchand (I.), « L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois », in *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*, page 58.

Travailler à la conscientisation des femmes

Il s'agit, dans une optique inspirée de Paulo Freire, de « *conscientiser les femmes à l'existence des systèmes d'oppression et à leurs manifestations* » en recourant à une analyse « *des divers mécanismes (...) par lesquels les systèmes patriarcal, colonialiste et capitaliste agissent sur la conscience des femmes et sur toutes les dimensions de leur vie (...) Il s'agit d'examiner les effets conjugués et les intersections des rapports sociaux de sexe et des autres rapports de division (classe, origine ethnique, orientation sexuelle, âge) sur la perception de soi et sur les conditions de vie des femmes* »¹³².

Cette approche intersectionnelle suppose donc de « prendre en compte l'ensemble des aspects identitaires des femmes », notamment par l'écoute attentive du récit de leur vie¹³³.

Favoriser des rapports égalitaires

Il s'agit ici de rapports aussi égalitaires que possible entre les intervenantes et les femmes qu'elles accompagnent, en ayant conscience qu'au départ une relation d'aide n'est pas égalitaire, notamment vis-à-vis d'une femme qui a vécu des épisodes traumatisants.

Les intervenantes peuvent développer diverses stratégies pour améliorer l'égalité de la relation, ainsi qu'au niveau de leur implication personnelle. Dans le premier cas, « *franchise et transparence dans la relation d'aide, donner des informations pertinentes, clarifier les rôles et responsabilités de chacune, promouvoir l'accès aux mêmes lieux de pouvoir* ». Dans le second, « *divulguer ses propres valeurs et celles de son organisation, partager sa vision de la société, établir un contrat clair, partager son expérience personnelle lorsque cela s'avère pertinent* »¹³⁴.

Néanmoins, les témoignages d'intervenantes recueillis par les auteures mettent en évidence la conscience qu'ont les premières de la différence de statut qui existe entre les femmes aidées (niveau de formation faible, précarité des moyens d'existence, vie marquée par la violence, situation par rapport à l'emploi, état de santé, etc.) et les intervenantes en milieu « *sociosanitaire* » (appartenance à la classe moyenne, niveau d'étude, légitimation professionnelle)¹³⁵.

Briser l'isolement des femmes, développer la solidarité

Parmi les principaux objectifs de l'intervention féministe figure en bonne place « *briser l'isolement des femmes, en favorisant le partage de leurs expériences et de leurs ressources et en encourageant des pratiques d'entraide et de soutien mutuel* »¹³⁶.

¹³² Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, pages 37-38.

¹³³ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 39.

¹³⁴ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 41.

¹³⁵ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 42.

¹³⁶ *Ibidem*.

Le travail en groupe est l'outil idéal pour atteindre cet objectif, non seulement parce qu'il permet de « *dépasser l'individualisation des problèmes* », mais aussi parce qu'il montre aux femmes qu'elles ne sont pas seules dans leur situation, ce qui a pour conséquence de combattre leur isolement, de leur permettre d'« *apprendre à apprivoiser les différences de culture, de religion, de condition sociale* », tout en renforçant leur sentiment de solidarité¹³⁷.

Lutter pour un changement individuel et social

Enfin, l'intervention féministe est un acte politique qui ne vise pas le statu quo concernant la situation des femmes, mais son changement en profondeur : « *(Elle) défend le principe selon lequel l'empowerment des femmes est inexorablement lié au changement social et que, en conséquence, l'accent doit être mis sur les causes externes de leurs difficultés. Un tel principe s'inscrit dans une approche féministe radicale, c'est-à-dire dans une démarche visant à changer les institutions sociales discriminatoires* »¹³⁸.

Les intervenantes se définissent également comme militantes féministes et elles proposent aux femmes de s'associer aux revendications collectives qui concernent les différents types de discriminations dont elles sont l'objet ou de participer aux rassemblements, comme ceux de la Marche mondiale des Femmes¹³⁹.

¹³⁷ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 42-43.

¹³⁸ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 44-45.

¹³⁹ *Ibidem.*

2.3. Enjeux actuels

Les enjeux qui se profilent aujourd’hui pour les partisanes québécoises de l’intervention féministe ne sont guère différents de ceux des autres groupes féministes à travers le monde : « *jeter un regard critique sur les rapports sociaux de sexe* » et sur l’aspect patriarcal de la société, « *défendre les idéaux de justice et d’égalité pour les femmes (...), lutter pour la reconnaissance de leur travail et l’obtention de ressources financières qui l’accompagnent* »¹⁴⁰.

Gérer des contextes interculturels

Les intervenantes sont de plus en plus souvent confrontées à des contextes interculturels. Il leur est certes indispensable de respecter les femmes qu’elles accueillent, mais ont-elles toujours les moyens de s’informer de la culture propre et du vécu particulier de celles-ci ? Le principe d’acceptation de la différence par les mouvements féministes ne fait pas problème, mais comment le mettre en œuvre concrètement ? Et comment, notamment, réaliser « *l’apprentissage de la décentration, à savoir la prise de distance par rapport à son propre cadre de référence pour aller à la rencontre du schème de pensée de l’autre ?* »¹⁴¹.

Entrer en contact avec la culture, les représentations, les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans les cultures des femmes immigrées demande de l’écoute et du temps. Mais justement le temps (ou plutôt le manque de temps) constitue un autre enjeu de taille. Aujourd’hui, le travail social n’est plus à l’abri de la pression généralisée mise en œuvre par les formes actuelles de management, en matière de rapidité et d’efficacité, comme si tout pouvait, dans une optique ultralibérale, se réaliser en deux temps trois mouvements.

Préserver l’aspect politique de l’intervention

Or, on le sait, l’écoute est primordiale, du côté des intervenant-e-s, pour comprendre dans quel contexte vivent les femmes, pour travailler sur leurs propres représentations, pour laisser les femmes évoluer à leur propre rythme. Mais l’évolution actuelle des politiques sociales, caractérisée par les compressions de personnel, les restrictions budgétaires et, concernant la Belgique, la contestable notion d’« activation », tendent à réduire drastiquement le temps disponible pour un travail social en profondeur, alors même que les intervenant-e-s considèrent qu’il leur serait nécessaire de disposer de plages de réflexion et de formation dans leur pratique professionnelle.

A côté de cela, il apparaît de plus en plus difficile de « *préserver le caractère subversif et politique de l’intervention féministe* » pour toute une série de raisons : la tendance forte à l’individualisation des droits et à la dévalorisation

¹⁴⁰ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 46.

¹⁴¹ Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 47.

des actions collectives ; les restrictions drastiques des moyens dévolus à l'action sociale par des gouvernements de centre-droit ; l'impopularité du féminisme, lié aux phénomènes du « backlash antiféministe », mais aussi de l'« égalité-déjà-là » ; la pression des formations politiques de droite et d'extrême droite qui remettent en cause des acquis fondamentaux comme le droit à la contraception et à l'IVG et, notent les auteures québécoises, une certaine « déradicalisation » du mouvement des femmes¹⁴².

3. Dévictimisation et intervention féministe dans les maisons d'hébergement du Québec

Au Québec, les maisons d'hébergement pour les femmes battues sont apparues dans le courant des années 70. Elles se sont progressivement constituées en un « Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale »¹⁴³, qui a adopté, en 1990, après consultation de ses membres, une « Charte d'intervention », dont les premiers articles disent :

- « Travailler en maison d'hébergement, c'est promouvoir l'autonomie, le respect, la liberté et la potentialité des femmes et de leurs enfants dans une perspective féministe.
- « Agir sur la violence conjugale, c'est s'outiller comme femmes afin de reprendre contact avec nos besoins, notre potentiel d'agir, notre capacité à être active et à reprendre du contrôle sur nos vies. Cela implique d'être soi-même, de référer à notre propre expérience, de partager notre analyse entre femmes, favorisant ainsi une prise de conscience de notre victimisation et de l'oppression qui nous est faite. C'est en fait modifier le regard que nous portons sur nous »¹⁴⁴.

Dès cette époque, on perçoit clairement que les principales caractéristiques de l'*empowerment des femmes* sont convoquées : « potentiel d'agir », « contrôle sur nos vies », « prise de conscience ». Mais aussi, référence prémonitoire au « pouvoir intérieur » et au « pouvoir de ».

La formation « Cycle de la violence et victimisation »

Dès 1986, le Regroupement a mis au point la formation « Cycle de la violence et victimisation » à l'intention des intervenantes des maisons pour femmes victimes de violence conjugale du Québec. Le Regroupement analysait la victimisation liée à la violence conjugale comme « *une conséquence de la violence privée et sociale faite aux femmes (...) associée au cycle de la violence conjugale pour définir le cycle de victimisation, soit le processus au cours duquel la violence se cristallise au fil des expériences* »¹⁴⁵.

¹⁴² Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, pages 50-51.

¹⁴³ En Belgique, on parlerait plutôt de « fédération » ou de « coordination ».

¹⁴⁴ Prud'homme (Diane), « L'intervention féministe en maison d'hébergement : une vigilance de tous les instants ! », in Corbeil (C.), Marchand (I.), *op. cit.*, page 131-132.

¹⁴⁵ Prud'homme (Diane), *loc. cit.*, page 133.

La réflexion de départ concernant cette formation était que, étant donné le caractère « sociétal » de la violence conjugale, c'est-à-dire le fait qu'elle est une conséquence du caractère patriarcal de la société, aucune femme ne pouvait être considérée comme en étant à l'abri. Dès lors, il apparut nécessaire de proposer la formation prioritairement aux intervenantes des maisons pour femmes victimes de violence conjugale afin qu'« *elles prennent conscience de leur propre victimisation et, le cas échéant, amorcent le processus de reprise de pouvoir sur leur vie* »¹⁴⁶.

On en arrive ainsi à la notion de « dévictimisation » : « *entreprendre une démarche de dévictimisation, c'est apprendre à identifier individuellement et collectivement ses peurs, à distinguer son sentiment d'impuissance des situations réelles d'impuissance, à se centrer sur soi, ses droits, sa colère et sa dignité, à défier ses craintes pour apprendre à s'imposer comme individu et citoyenne à part entière* »¹⁴⁷.

A partir de ces principes, une première formation, intitulée « *Les mensonges qu'Horrore me contait* », a été proposée à partir de 1990 : elle était centrée sur la remémoration, puis le traitement, par les intervenantes, des sentiments d'impuissance vécus au cours de leur vie, sentiments qui étaient regroupés dans le prénom « Horrore ». « *On y invitait les intervenantes à identifier leur propre Horrore, à analyser les messages reçus depuis l'enfance et leurs effets dans différentes situations d'impuissance vécues. Elles étaient ensuite encouragées à revoir ces messages et à en faire une autre lecture à partir de leurs droits, de leurs envies, de leurs besoins. Un tel changement de perception – de l'impuissance au pouvoir d'agir – ne peut évidemment pas se concrétiser à partir d'une seule formation de deux jours* »¹⁴⁸. Ensuite, pour permettre aux intervenantes de nuancer encore leurs perceptions, une deuxième formation a vu le jour : « *La dévictimisation : de l'impuissance à l'action* ».

Cette formation a eu un grand retentissement au sein des maisons pour femmes victimes de violence conjugale dont les démarches d'intervention ont beaucoup évolué. Cependant, au début des années 2000, la formation en tant que telle a été abandonnée en raison de l'évolution importante du contexte social et politique, de l'éducation et de l'attitude des femmes. D'une part, dès 1995, le gouvernement du Québec a adopté une politique spécifique pour lutter contre la violence conjugale. D'autre part, « *le féminisme a aussi favorisé la prise de pouvoir des femmes, de sorte que la socialisation des filles propose aujourd'hui d'autres comportements que la soumission et l'obéissance* »¹⁴⁹. Enfin, il existait davantage d'outils pour aider les femmes à réagir contre la violence : site Internet « Shelternet » renvoyant vers les maisons d'hébergement, action en justice, etc.

¹⁴⁶ *Ibidem.*

¹⁴⁷ Prud'homme (Diane), *loc. cit.*, page 135.

¹⁴⁸ *Ibidem.*

¹⁴⁹ Prud'homme (Diane), *loc. cit.*, page 137.

Des « Vigilantes » à l'« Accompagnement à l'intervention féministe »

Dès lors, une troisième formation a vu le jour en 2002 : son objectif était d'amener les intervenantes des maisons pour femmes victimes de violence conjugale à rester attentives aux enjeux de l'intervention féministe et à ne pas succomber à la tendance du moment, consistant à « *privilégier une approche psychologique et clinique de la problématique des femmes violentées au détriment d'une vision sociale* »¹⁵⁰, tendance qui était perçue comme fortement présente dans le milieu universitaire où sont formées les intervenantes.

La formation « Les vigilantes de l'intervention féministe » consistait à former une intervenante par maison à l'intervention de manière à lui permettre d'animer des réunions d'équipe et de rappeler les principes de l'intervention féministe à ses collègues. Le principe de la formation – et notamment l'idée d'éviter des dérives dans les pratiques – a été apprécié par les équipes d'intervenantes, mais moins celui de ne former qu'une « vigilante » par maison.

Dès lors, cette formation a finalement été abandonnée au profit d'un projet d'« accompagnement à l'intervention féministe » accessible à toutes intervenantes et consistant en ateliers de deux jours se succédant tous les deux mois pour aider les équipes à développer de manière autonome leur pratique d'intervention féministe. L'accompagnement consiste à analyser de manière rétroactive les interventions réalisées afin de préparer les prochaines avec une cohérence plus grande par rapport aux principes de l'intervention féministe¹⁵¹.

Conclusion

Les axes d'une intervention féministe de qualité, tels qu'on vient de les décrire à partir de l'exemple québécois, constituent un programme ambitieux. L'enjeu principal qui émerge par rapport à ces lignes directrices serait sans doute de viser ces objectifs sans perdre de vue, comme on a pu le lire plus haut, que, dans une optique d'empowerment, on ne peut pas conférer à autrui un « pouvoir d'agir », celui-ci devant venir de l'intérieur de la personne et devant se concrétiser par l'action.

En effet, dans la notion même d'« intervention », on perçoit un mouvement volontariste qui peut traduire une volonté d'influer directement sur le cours des choses, alors que les différents aperçus sur l'empowerment dont nous sommes fait l'écho sont davantage orientés vers un processus d'autonomisation misant davantage sur l'évolution personnelle et collective des femmes que sur l'influence d'agents médiateurs.

¹⁵⁰ Prud'homme (Diane), *loc. cit.*, page 138.

¹⁵¹ Prud'homme (Diane), *loc. cit.*, pages 138-144.

Une notion volontariste ?

Il n'est pas impossible qu'on touche là à une tache aveugle – ou à une forme d'utopie - de la question de l'empowerment, qui laisse volontiers planer un doute sur le type d'alchimie qui peut mener un individu ou un groupe à obtenir un « gain de pouvoir » sur la gestion de sa propre existence¹⁵².

L'élément le plus à même de tempérer cette critique réside dans la mise en avant, par les praticiennes de l'intervention féministe, de la notion d'écoute empathique et de reconnaissance. En matière de violence conjugale, on peut avancer qu'un processus intérieur d'empowerment est à l'œuvre dès qu'une victime éprouve le besoin de se confier à un-e intervenant-e (au cours d'un appel téléphonique d'urgence ou d'une consultation en permanence) et, plus encore, lorsqu'elle prend conscience du fait qu'elle est victime de violence conjugale.

On peut également attirer l'attention sur l'ambitieux travail de formation que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a réalisé depuis les années 90 pour outiller les intervenantes dans la démarche de dévictimisation, une notion à laquelle le CVFE se réfère également. La focalisation des formations proposées depuis 1990 sur l'analyse des impuissances personnelles et leur « retournement » positif est tout à fait en phase avec les principes de l'empowerment.

Un enracinement liégeois

Dans le même sens, on rappellera que l'intervention féministe, née au Québec dans les années 80, a trouvé rapidement une ouverture pour se développer dans la région liégeoise. Dès 1985, les responsables du CVFE prenaient contact avec les militantes féministes québécoises, notamment par rapport à la problématique de la violence conjugale. Elles rendaient visite à des associations de défense des victimes de violence conjugale, entraient en dialogue sur les pratiques spécifiques développées à ce sujet et prenaient connaissance des travaux de Ginette Larouche sur l'intervention féministe en situation de violence conjugale.

Cette dernière était invitée, dès la deuxième moitié des années 80, à proposer des formations à l'intervention féministe aux équipes du CVFE, ce qui permet d'observer aujourd'hui que la synthèse réalisée au Québec sur l'intervention féministe s'applique de manière très étroite aux pratiques mises en place au CVFE en matière d'accompagnement des victimes de violence conjugale.

Dans le chapitre suivant, nous allons revenir sur les démarches spécifiquement mises en œuvre au sein du CVFE en matière d'empowerment des femmes, notamment en référence à l'intervention féministe québécoise et à la démarche de dévictimisation.

¹⁵² La portée du rôle des médiateurs dans le processus d'empowerment (c'est-à-dire comment accompagner les personnes dans leur recherche de changement sans penser à leur place ou leur imposer les « bonnes » solutions ?) constitue l'une des questions les plus significatives à aborder pour les intervenant-e-s qui envisagent de recourir à ce type de démarche.

CHAPITRE V : PRATIQUES D'EMPOWERMENT AU CVFE

Historiquement, la lutte contre la violence conjugale et le travail aux côtés des victimes a constitué la première mission que s'est donnée le CVFE. Parallèlement, l'association a toujours mené des actions d'animation, de sensibilisation et de prévention aux méfaits de la violence conjugale auprès du public adolescent et adulte. Par la suite, le collectif a développé une action de formation du public féminin à la recherche d'emploi, à l'informatique et à la réinsertion sociale, ainsi qu'une pratique de réflexion collective qui se concrétise par l'écriture et la mise en ligne de textes d'analyse sur son site Internet (www.cvfe.be).

Dans ce dernier chapitre, nous allons passer en revue rapidement différents axes du travail du CVFE, dans ses divers secteurs d'activité, qui comportent une composante d'empowerment pour les femmes. Mais, avant tout, nous allons tenter de situer l'empowerment pratiqué au CVFE dans la nébuleuse de l'action sociale publique aujourd'hui.

1. Empowerment : une stratégie de « moyen seuil »

L'intervention psychosociale du CVFE, comme l'ensemble du travail social, s'inscrit aujourd'hui dans un contexte socio-économique plutôt sombre caractérisé par une situation de crise économique et financière conduisant à la mise en place de politiques d'austérité dans tous les pays de l'Union européenne.

Crise de l'Etat-Providence

Cependant, pour le secteur de l'action sociale, l'austérité économique n'est pas une nouveauté. Ce qu'on appelle la « crise de l'Etat-Providence » a débuté sous les coups de boutoirs de la crise pétrolière des années 70. L'instauration en Angleterre et aux Etats-Unis de gouvernements de tendance néo-libérale (Maggie Thatcher, Ronald Reagan), imposant une réduction drastique des dépenses sociales et une vague de libéralisations, a annoncé le démantèlement progressif de l'Etat-Providence assurantiel issu du compromis entre capital et travail consécutif à la victoire des Alliés à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale.

Comme l'explique le sociologue français Pierre Rosanvallon,

« L'Etat-providence s'est historiquement développé sur la base d'un système assurantiel dans lequel les garanties sociales ont été liées à la mise en place d'assurances obligatoires couvrant les principaux 'risques' de l'existence (maladie, chômage, retraite, invalidité, etc.) »¹⁵³.

¹⁵³ Rosanvallon (Pierre), *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-Providence*, Paris, Seuil, 1995, page 17.

Empowerment et activation

La première question à soulever consiste à déterminer quelle place peut occuper le processus d'empowerment dans la panoplie des approches du travail social et cela dans le contexte d'un « état social délégitimé »¹⁵⁴, formulation du sociologue français Jean-Yves Trépos pour caractériser la situation et les enjeux des politiques publiques à l'heure de la crise de l'Etat Providence, c'est-à-dire en ce début de XXI^e siècle¹⁵⁵.

Jean-Yves Trépos classe l'empowerment parmi les stratégies utilisables dans le cadre des politiques sociales « incitatives », qu'on nomme aussi aujourd'hui les politiques d'« activation » et qui visent une meilleure insertion sociale des personnes marginalisées. Plus précisément, il considère l'empowerment comme le barreau moyen de l'échelle d'« entrée dans la cité », c'est-à-dire de manière à être (ré)investi en tant que citoyen, pour les personnes en marge (qu'on nomme souvent les « exclus »).

Une question de seuils

Le sociologue distingue en effet différents « seuils » au sein des politiques d'activation :

Le *haut seuil* se caractérise par une « contractualisation » entre le candidat et l'institution. Le service fournit une activation de niveau élevé (par exemple, en matière de droits sociaux ou d'emploi), dans le cadre de politiques disposant de moyens importants, mais en échange de contraintes fortes, assorties éventuellement de sanctions pour les candidats qui ne respectent pas à la lettre les termes du contrat. L'exemple-type en Belgique est le « Plan d'activation des demandeurs d'emploi », instauré en 2004 par le Forem et l'Onem.

Le *bas seuil* n'impose que peu d'obligations aux candidats, mais son pouvoir d'activation est faible, dans le cadre de politiques ou de projets peu dotés en moyens.

Dans cette optique, l'empowerment apparaît comme un dispositif médian, de *moyen seuil*, qui suppose un investissement sérieux de la personne (notamment en matière de « travail sur soi »), mais sans lier un hypothétique échec à une sanction ou à la privation d'un droit ou d'une allocation.

« Ce qui est visé ici est bien un processus (ce que le préfixe 'em' doit rendre), mais qui peut être observé, qui a des signes visibles (ce que le suffixe 'men' doit désigner). Est-ce un processus qui a à voir avec le pouvoir (le 'power' que

¹⁵⁴ L'expression est de Jean-Yves Trépos. Cf. *Infra*, note 2.

¹⁵⁵ Trépos (Jean-Yves), « Les équipements du souci dans un Etat-Social délégitimé », in *Les dispositifs modestes du souci. Expérimentation, réflexivité et modélisation dans l'intervention sociale*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2012, pages 195-240. En évoquant « Les équipements du souci », le sociologue vise les fondements politiques et ontologiques du « souci d'aider », c'est-à-dire grosso modo les différents présupposés – il utilise plutôt la notion de « vision du monde » - qui sous-tendent l'action sociale aujourd'hui.

quelqu'un ou quelque chose avait sur moi et dont je me défais pour m'en approprier un autre) ? Le schéma est tentant, puisqu'il renvoie à la question de la maîtrise et, dans une société de production et de consommation mêlées (façonnant une économie de la connaissance), aux capacités, aux compétences. Donc : remplacer une maîtrise par une autre ? Pourtant, il faudrait envisager une autre possibilité et que se forme ainsi une alternative. L'autre option de l'alternative ainsi créée, voudrait que l'on écarte, dans 'power', la notion de pouvoir comme contrôle d'autrui et qu'on privilégie la notion de puissance comme processus de développement de soi (la parenté avec le conatus spinoziste serait ici sans doute à creuser). La disposition recouvrée ou acquise serait donc de développer la puissance d'être soi. Dans cette hypothèse, il s'agit moins de mettre l'accent sur les capacités que sur les visées (sachant que de nombreuses traductions proposent 'capacitation' pour empowerment) »¹⁵⁶.

A titre d'exemples, Trépos évoque « des projets plus ou moins autogérés (c'est-à-dire avec des professionnels de soutien en arrière plan) » : appartements pour adolescents en difficulté, appartements thérapeutiques, ainsi que des « dispositifs spécifiques au sein d'hébergements d'urgence ou d'accueil spécialisés »¹⁵⁷.

Renouer avec la « puissance d'être soi »

J-Y Trépos connaît le travail du CVFE en matière de lutte contre la violence conjugale. Depuis 2008, il joue un rôle de personne ressource sur le plan scientifique pour les « Pôles de Ressources en Violences Conjugales et Intrafamiliales », qui ont été créés en Wallonie à l'initiative de deux maisons d'accueil pour les victimes de violence (le CVFE de Liège et Solidarité-Femmes de La Louvière) et d'une association qui travaille avec les auteurs de violence (Praxis, à Liège et La Louvière).

Il observe que :

« En termes de violences conjugales, l'une des manières les moins coûteuses d'aider une personne (victime ou auteur) à retrouver les moyens d'affronter les épreuves, consiste à lui permettre de renouer avec (ou d'accéder à) la puissance d'être soi (empowerment). Entre l'emprise d'un autre – l'absence totale de contrôle sur sa vie (qui nécessite la prise en charge à bas seuil) – et la maîtrise de soi qui permet d'entreprendre et/ou de supporter l'échec (et donc met fin à la prise en charge en institution ou en ambulatoire), il est possible de définir une gradation de prises sur soi-même qui relèvent toutes de l'empowerment. Les énumérer n'aurait pas de sens, tant le fait de parvenir à fixer soi-même une limite aux interactions avec l'auteur des violences peut être pour telle victime une affirmation de soi considérable, alors que pour telle autre ce sera la décision d'entreprendre une formation professionnelle longtemps sujet de frictions avec ledit auteur. Conformément à une vision du monde en termes de processus, ce qui anime une démarche d'empowerment, c'est donc le fait d'enclencher, au

¹⁵⁶ Trépos (J-Y), *op. cit.*, page 225.

¹⁵⁷ Trépos (J-Y), *op. cit.*, page 226.

rythme de la personne, un mécanisme de confiance. Dans cet enclenchement, l'une des ressources majeures dans les équipes est la force du collectif : avoir prise sur soi peut passer par le soutien d'un groupe, selon des modalités qui peuvent varier. Mais l'une des clés est sans doute aussi pour l'équipe de travailler sur ses propres impuissances »¹⁵⁸.

Restaurer la confiance, recourir au travail en groupe, assurer un accompagnement professionnel tout au long du processus : ce sont bien les axes du travail psychosocial réalisé au CVFE. Cependant, ce travail, exigeant des moyens pour un encadrement très qualifié, ne peut pas, d'après ses promoteurs, s'accommoder du *bas seuil* :

« Le travail avec les victimes est différent : les victimes sont rencontrées initialement dans des situations d'urgence où la première tâche sera de mettre à l'abri, sans poser de préalables en termes de rupture avec la situation antérieure. Faible exigence pour les personnes accueillies et fortes exigences pour la qualité du service des accueillants : telle pourrait être la formule idéale de ce type de dispositif. Formule idéale car dans les faits, cette conjonction peut être difficile à tenir, la tendance de nombreuses institutions et de certains pouvoirs publics en Europe étant de considérer que le bas seuil d'exigence ne nécessite pas d'investissement professionnel conséquent. C'est tout le contraire qui est postulé par les équipes observées dans le cadre belge des Pôles de ressources sur les violences conjugales »¹⁵⁹.

Nous allons voir se confirmer ce constat en décrivant quelques pratiques professionnelles mises en œuvre au CVFE.

2. Dévictimisation

Dans le domaine de la lutte contre la violence conjugale, le CVFE propose plusieurs types de services aux victimes : un service résidentiel (hébergement dans un refuge sécurisé comprenant une soixantaine de places) et des services ouverts vers l'extérieur (pour un public « extra muros »), à savoir des permanences sociales et juridiques régulières qui proposent des consultations et, d'autre part, une permanence téléphonique 24h/24 destinée à recueillir les appels d'urgence¹⁶⁰.

D'un côté, le refuge accueille annuellement, plus d'une centaine de femmes et autant d'enfants pour des séjours d'une durée moyenne de plus de 50 jours. D'autre part, le collectif réalise plusieurs centaines d'entretiens par an dans le cadre de ses permanences (600 en 2006)¹⁶¹.

La philosophie globale qui anime ces activités consiste à développer vis-à-vis des victimes un certain nombre de stratégies qui visent la « dévictimisation ». Avant

¹⁵⁸ Trépos (J-Y), *op. cit.*, page 226-227.

¹⁵⁹ Trépos (J-Y), *op. cit.*, page 229.

¹⁶⁰ Herla (Roger), « Au cœur de la pratique du refuge : la dévictimisation », Liège, CVFE, 2007, page 1 (www.cvfe.be).

¹⁶¹ *Ibidem*.

tout, la victimisation, c'est « *la violation par autrui d'un droit fondamental de la personne. La victime est d'abord la personne directement lésée par cette violation, mais c'est aussi son entourage immédiat, en particulier lorsqu'une violence physique a été exercée (famille des victimes d'homicide, par exemple)* ». D'autre part, « *La victimisation est toujours une perte de pouvoir. Ne fût-ce que momentanément, un rapport inégal de forces s'établit entre deux parties* »¹⁶².

Une incapacité apprise

La victimisation est l'objet d'un apprentissage négatif : « *A chaque fois qu'une femme est battue, elle vit l'agression comme si elle avait reçu un choc électrique. Tout ce qu'elle essaie ne parvient pas à faire cesser les agressions. Progressivement, elle cesse de réagir et demeure dans sa position de victime. Elle croit donc qu'elle ne peut changer la situation (...). La position de victime est donc une incapacité apprise* »¹⁶³.

Quelle est la stratégie développée au CVFE en matière de dévictimisation ? « *Très souvent, les femmes qui s'adressent à nos différents services sont coincées dans des processus de victimisation depuis de longues années, souligne Claire Gavroy du CVFE. Leur arrivée au Refuge signifie que, pour échapper au danger, elles ont décidé de l'interrompre par la fuite. C'est une étape importante, mais elle n'est pas suffisante. Notre point de vue est qu'il faut amener les femmes à interroger ce mécanisme avec lequel elles sont aux prises, pour qu'elles puissent cesser de se considérer comme des victimes. Autrement dit, il faut les aider à déconstruire le processus de victimisation* »¹⁶⁴.

Voyons à présent comment les équipes du CVFE décrivent ce processus de déconstruction : « *Nous voyons, comme notamment Framboise Cherbit, notre intervention en dévictimisation comme l'accompagnement de la victime dans le passage d'une sphère privée oppressante vers une sphère publique synonyme de droits symboliques et concrets* »¹⁶⁵, écrit Roger Herla.

Le processus de dévictimisation comporte plusieurs stades : la femme battue commence par « *ne pas s'identifier comme victime* ». Cette situation est liée au fait que l'homme violent justifie souvent le processus de domination conjugale par le fait que sa compagne en porte la responsabilité (« *C'est de ta faute, parce que...* »).

¹⁶² Baril (Micheline), dans *Question d'équité. L'aide aux victimes d'actes criminels*, Montréal, Association Québécoise Plaidoyer-Victimes, 1996, page 20.

¹⁶³ Larouche (Ginette), *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*, Montréal, maîtrise en service social, 1985.

¹⁶⁴ Dans Begon (René), « L'égalité homme-femme, un levier contre la violence conjugale » Liège, CVFE, 2007, page 5 (www.cvfe.be).

¹⁶⁵ Herla (Roger), *loc. cit.*, page 2.

De la victime-objet à la victime-sujet

Ensuite, après une prise de conscience, elle passe du statut de « victime-objet » à celui de « victime-sujet »¹⁶⁶. Cela fait dire à notre collègue :

« le processus de dévictimisation que nous menons auprès des femmes, notamment en dehors des murs du refuge, repose précisément sur notre position de tiers (entre les membres du couple) et notre aptitude à associer écoute attentive (lorsque ces femmes sont prêtes à dévoiler ce qu'elles subissent), interpellation (comment perçoivent-elles les faits de violences, quel sens leur donnent-elles) et prise de position (rappeler qu'aucun type de violence n'est acceptable et que rien ne la justifie, rendre la responsabilité de ses actes à l'auteur).

« A ce stade, la personne peut se reconnaître comme victime mais reste sous l'emprise de l'auteur des violences. Le processus de domination n'est pas encore mis à mal. Ce qui empêche la victime de se mettre en mouvement concrètement c'est l'association de la peur, en général parfaitement justifiée, des sentiments ambivalents à l'égard de son conjoint et d'un sentiment d'impuissance parfois entretenu par le réseau social ('qu'y a-t-il de toute façon à espérer en dehors de ce vécu terrible sinon la solitude et l'errance ? de quel droit est-ce que je m'autorise à rêver d'un ailleurs ?'). Cependant, un changement de regard sur sa situation est initié.

« Accompagner quelqu'un-e dans un processus de dévictimisation consiste à l'aider à sortir du sentiment d'impuissance qui l'habite et à reprendre du pouvoir sur sa vie. La prise de conscience d'un processus à l'œuvre, celui de la victimisation, est sans aucun doute une étape indispensable sur le chemin de ce que les anglophones ont appelé l'empowerment. On peut même affirmer que la dévictimisation s'enracinera dans cette conscientisation »¹⁶⁷.

On voit clairement ici que le processus de dévictimisation comporte des points communs avec ce que nous savons de l'empowerment, c'est-à-dire le constat d'une impuissance initiale, l'importance de l'écoute empathique pour favoriser la prise de conscience, l'importance de se reconnaître comme victime pour pouvoir entamer une démarche de regain de pouvoir sur sa vie.

Une approche socio-politique féministe

Un autre élément raccroche la démarche du CVFE à l'intervention féministe : c'est le choix d'une approche socio-politique féministe de la violence conjugale comme exemple de domination patriarcale et pas seulement l'option d'un accompagnement psychologique :

¹⁶⁶ Herla (Roger), *loc. cit.*, pages 2-3.

¹⁶⁷ Herla (Roger), *loc. cit.*, pages 2-3.

« A nos yeux, cette prise de conscience n'aurait pas le même impact pour les femmes que nous rencontrons si elle ne s'accompagnait pas du constat que la violence conjugale s'inscrit dans le contexte plus large des violences faites aux femmes à l'échelle de la planète. Certes les luttes initiées dans les années 60 (elles-mêmes héritières de combats plus anciens ayant par exemple débouché sur le droit de vote des femmes) ont porté des fruits : la loi a évolué sur différents points et dans de nombreuses régions du monde la socialisation des filles n'a plus pour modèle-clé l'impuissance et la soumission. Pourtant la réalité sociale continue de résister au changement et une analyse critique, qu'elle se revendique comme féministe ou pas d'ailleurs (on pense à P. Bourdieu ou Fr. Héritier), permet de reconnaître que la fin de la domination masculine reste une utopie (en marche ?).

« Autant la victimisation réduit à l'impuissance et de ce fait, favorise la tolérance à la violence et le maintien des valeurs traditionnelles établies ; autant la dévictimisation vise l'intolérance à cette violence et la dénonciation. C'est aussi de ce double mouvement de prise de conscience politique (celle d'un contexte social et culturel toujours favorable à la domination masculine) et de dénonciation que résulte la reprise de pouvoir des femmes sur leur vie. Et la lente transformation des rapports de domination au niveau sociétal »¹⁶⁸.

3. Auto-défense féministe

Depuis plusieurs années, le CVFE propose aux femmes des stages d'autodéfense verbale, physique et émotionnelle, selon la technique appelée « Seito Boei ». Cet apprentissage a pour but de préparer les femmes à prévenir les agressions verbales et physiques dans différents contextes (espace public, lieu de travail, famille) de manière à leur permettre d'être respectées, d'augmenter leur sécurité personnelle et de vivre de manière plus autonome.

Quand on prononce le mot d'autodéfense, il évoque presque inévitablement une pratique plus sportive que militante. Le placer dans le cadre de l'Education permanente prend pourtant tout son sens si on y ajoute le vocable de « féministe ». Encore que ce terme, si souvent diabolisé, ne rende pas nécessairement l'expression plus sympathique pour des personnes non averties.

Tentons donc de clarifier en quoi cette démarche peut permettre de découvrir ou redécouvrir, à la fois le « pouvoir de », le « pouvoir avec » et le « pouvoir intérieur », faisant alors des femmes des personnes qui maîtrisent davantage leur environnement, plus capables d'aller vers les autres avec autant de respect à donner qu'elles en exigent.

Genre et empowerment

L'autodéfense féministe est conçue et proposée par des femmes et pour des femmes. Elle envisage les violences dans une perspective de genre : celles-ci

¹⁶⁸ Herla (Roger), *loc. cit.*, page 3.

sont replacées dans leur cadre sociétal, les évidences sur la force et les privilèges masculins sont remises en cause. Cette déconstruction est fortement libératrice. Elle aide les participantes à dépasser la culpabilité et le sentiment d'impuissance qui sont associées au fait de se défendre- ou de ne pas l'avoir fait par le passé...

Elle présente également des caractéristiques en lien avec la notion d'empowerment. En effet, elle contribue à augmenter le « Pouvoir de » en transmettant des savoirs, mais surtout en favorisant le partage des connaissances de chacune (anatomie, informations juridiques, stratégies de prévention, techniques verbales et physiques, etc.), elle accroît les capacités de choix et d'action, mais aussi, ce faisant, l'estime de soi, la confiance en soi, la fierté, en un mot, ce mystérieux « pouvoir intérieur ».

Dans la sécurité d'un groupe non mixte, les femmes peuvent évoquer plus facilement les violences conjugales et sexuelles et inventer ensemble des contre-stratégies.

La pédagogie féministe, qui s'appuie sur les ressources du groupe et le vécu commun, est une grande source de solidarité : elle accroît pour toutes le « pouvoir avec ».

Ginger, un groupe féministe autogéré

Au fil du temps, certaines participantes assidues sont devenues de plus en plus « expertes » de leur sécurité. Des solidarités se sont tissées... Ce qui a eu pour effet la création d'un groupe « volontaire » avec, au départ, l'envie de faire connaître d'avantage l'outil d'empowerment qu'est le Seito Boei.

Le groupe s'est doté d'un nom, Ginger, dont le sens est à chercher dans la citation suivante : « *Tout ce que Fred Astaire a fait, Ginger Rogers l'a fait aussi mais à reculons et sur des talons hauts* ». Cette phrase est un message à toutes celles qui doutent de leurs capacités physiques, de leur coordination, de leurs réflexes, de leurs capacités en général...

Certaines participantes, désireuses d'utiliser ces nouvelles ressources à travers une dimension plus citoyenne et même plus politique, s'investissent depuis quelques mois dans différentes actions collectives : manifestations, « street parties », interviews, articles, reportages et bientôt un blog...

Toutes ces actions, décidées et élaborées selon les principes des groupes autogérés, avec le support une animatrice du CVFE, ont comme point commun la question de la sécurité et du respect pour toutes... et pour tous ceux qui respectent les femmes. Quant aux autres, qui s'y frotte risque bien de s'y piquer !

La Slutwalk ou « marche des salopes »

Un exemple : pour diffuser l'idée que toutes les femmes ont droit à la sécurité, le groupe a participé, en septembre 2011, à la première « Slutwalk », littéralement « Marche des Salopes », organisée à Bruxelles dans le sillage des manifestations déclenchées depuis avril 2011 par la déclaration d'un policier canadien qui conseillait à des étudiantes « d'éviter de s'habiller comme des traînées si elles ne voulaient pas se faire agresser ».

A cette occasion, 350 personnes, femmes et hommes, ont défilé du Boulevard Albert II à la Place Sainte Catherine, en clamant des slogans tels que « *Sexy doesn't mean sex me* », « *Femmes, Hommes, même combat, c'est le sexisme qu'on abattra* », « *Mon choix, mon corps, ma liberté* » et l'emblématique « *A dress is not a yes* ».

4. Insertion socio-professionnelle

Le Service d'Orientation et de Formation pour Femmes à la Recherche d'un Travail (SOFFT), centre de formation pour les femmes du CVFE, est reconnu en tant qu'OISP (organisme d'insertion socio-professionnelle). A ce titre, il propose un certain nombre de formations aux femmes : bilan de compétences (« Bilan et Orientation »), initiation à l'informatique (PMTIC), formation approfondie à l'approche des métiers de l'informatique (« Explore »), insertion sociale (« LEA »).

Sur le plan pédagogique, les démarches adoptées par l'équipe de SOFFT sont fortement orientées vers l'émancipation des femmes, c'est-à-dire vers un « gain de pouvoir » ou une augmentation du « pouvoir intérieur » des participantes sur leur vie, étant donné leur passé souvent difficile :

« Une grande partie de ce que nous faisons avec nos stagiaires consiste à travailler sur l'estime de soi. Les femmes que nous recevons ont souvent été brimées, cassées, niées dans leur valeur personnelle, dès leur enfance ou dans le couple. Il faut d'abord les aider à se reconstruire et à s'apprécier, à se considérer comme quelqu'un qui de la valeur et qui sait faire des choses, qui dispose de compétences. Evidemment, il y a des échecs : certaines femmes qui sortent de chez nous se retrouvent femmes d'ouvrage ou aide-soignantes dans les hôpitaux, notamment les anciennes stagiaires d'origine africaine, et cela souvent en dépit de leurs diplômes »¹⁶⁹.

Métiers non-traditionnellement féminins et métiers de l'informatique

Ensuite, dans une optique féministe, on poursuit l'objectif de mettre en évidence les stéréotypes de genre qui traversent les conceptions du travail et des métiers

¹⁶⁹ Begon (René), *Travailler au féminin. Histoire, éducation, droits, émancipation*, Liège, CVFE, coll. « Terrains d'Ententes », 2006, page 57.

et ont tendance à cantonner les femmes dans certains métiers ou secteurs d'activité :

« Nous consacrons un travail important à la réflexion sur le choix des métiers et nous insistons beaucoup pour faire prendre conscience aux femmes en formation du fait que la société a tendance à cantonner les femmes dans certains secteurs. Par contre, il n'existe pas, à notre sens, de raisons sérieuses pour que les femmes n'exercent pas ce que nous appelons des 'métiers non traditionnellement féminins', c'est-à-dire en fait des métiers plutôt masculins. On justifie généralement le fait que les femmes ne puissent exercer certains métiers d'homme par des arguments comme le manque de force physique, mais ces arguments n'ont aucun poids pour des métiers comme ceux des assurances, par exemple, qui sont aussi plutôt des métiers masculins. Cependant, sur cette question également, notre objectif principal est l'émancipation de la femme et, par conséquent, nous ne sommes pas d'emblée favorables à ce qu'elles s'intègrent dans des secteurs en pénurie ou en perte de vitesse »¹⁷⁰.

Les métiers de l'informatique constituent également un terrain de déségrégation professionnelle au profit des femmes :

« En tant que membre du réseau Ada, qui cherche à promouvoir la place des femmes en informatique¹⁷¹, SOFFT veut contribuer à permettre aux femmes de ne pas se limiter à suivre des formations en bureautique, mais d'entamer aussi des formations plus techniques, sur les réseaux, le help-desk ou Linux, etc. Nous devons à la fois donner aux femmes l'accès aux NTIC¹⁷², afin qu'elles ne se retrouvent pas en marge d'une société en pleine mutation technologique, tant dans la vie quotidienne que professionnelle. Mais nous devons aussi leur donner accès à la maîtrise de la production de ces nouvelles technologies »¹⁷³.

¹⁷⁰ Begon (René), *op. cit.*, page 58.

¹⁷¹ Voir <http://www.ada-online.org>

¹⁷² Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

¹⁷³ Begon (René), *op. cit.*, page 59.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de ce travail n'était pas de faire le point sur la très abondante littérature consacrée à la notion d'*empowerment*, mais de s'interroger sur les différentes manières dont les mouvements féministes se sont emparés d'elle et d'observer dans quelles démarches ils l'ont utilisée.

Il est cependant manifeste, sur le plan historique, que, dans le courant des années nonante, la notion d'*empowerment* a été instrumentalisée et détournée de sa philosophie d'origine par les institutions internationales œuvrant dans le contexte de la coopération au développement. En utilisant cette notion à tout va pour faire oublier la réputation désastreuse de leurs plans d'ajustement ultra-libéraux, ces institutions ont contribué à enlever beaucoup de crédibilité à la notion, tout en facilitant son usage passe-partout.

Revenir aux sources

Il était dès lors indispensable de repartir des origines progressistes de la démarche en interrogeant d'abord des précurseurs tels que Saul Alinsky et, surtout, Paulo Freire, dont la réflexion fondamentale sur la « pédagogie des opprimés » et la « conscientisation par l'action » a profondément influencé les théoricien-nes et praticien-nes de l'*empowerment*.

Dans un deuxième temps, on s'est intéressé aux usages féministes de l'*empowerment* dans une optique de changement social et d'égalité entre les femmes et les hommes. Le premier champ qui s'est ouvert devant nous fut celui des pratiques d'*empowerment* des femmes dans les pays en développement. Ensuite, nous avons abordé la question à nos yeux fondamentale, en tout cas au niveau de notre association, le CVFE, des pratiques d'*empowerment* des femmes en relation avec la lutte contre la violence conjugale. Dans ce domaine, nous avons pu apprécier l'apport particulier du mouvement féministe québécois avec des notions – et des pratiques- telles que l'intervention féministe et la dévictimisation.

Enfin, en profitant des différents éclairages apportés dans les premiers chapitres, nous nous sommes retourné vers le CVFE pour mettre en évidence, dans la pratique professionnelle vis-à-vis des femmes de notre association, quelques exemples qui manifestent une démarche d'*empowerment* ou sont proches de sa philosophie.

Un faisceau d'éléments de définition

Au fil de ce parcours, un faisceau d'éléments de définition de l'empowerment ont émergé progressivement :

1. L'empowerment est un « processus de changement », c'est-à-dire la mise en œuvre progressive d'une dynamique, quelque chose qui *prend du temps*¹⁷⁴.
2. Même s'il peut être accompagné par des médiatrices, -eurs, même s'il a le plus souvent un caractère collectif, l'empowerment n'est pas un processus qu'on peut faire à la place de quelqu'un d'autre. La dynamique doit avoir quelque chose d'individuel, venir de l'intérieur de l'individu¹⁷⁵.
3. On pourrait dire, avec Jo Rowlands, que le processus d'empowerment est une sorte d'alchimie ou de dialectique entre *trois dimensions* : personnelle, relationnelle et collective¹⁷⁶.
4. On retiendra également la définition de Naila Kabeer, dans le sillage d'Amartya Sen, selon laquelle l'empowerment est « la capacité de faire des choix », dans le sens de *choisir la meilleure vie possible pour soi et les siens*, en fonction des « capacités » dont on dispose¹⁷⁷.
5. L'empowerment n'est pas la conquête d'un pouvoir de domination (« power over » ou pouvoir sur), mais l'exercice d'un pouvoir « génératif » (« generative power ») ou pouvoir de stimulation (Jo Rowlands). En d'autres termes, l'empowerment, considéré dans une optique féministe, n'est pas le fait, pour les femmes, de s'emparer d'une partie du pouvoir des hommes, de le renverser ou d'accepter des parcelles de pouvoir concédées par le patriarcat¹⁷⁸.
6. Avec Jo Rowlands encore, on dira que l'empowerment des femmes suppose l'exercice de trois pouvoirs : le pouvoir intérieur (« power from within »), le pouvoir de (« power to ») et le pouvoir collectif (« power with »)¹⁷⁹.

Nantis de ce bagage théorique, nous pourrons, dans le cadre d'un prochain travail et à partir de quelques études de cas, analyser les processus d'empowerment à l'œuvre dans un certain nombre de projets en cours ou ayant eu lieu au CVFE.

¹⁷⁴ Cf. *supra*, page 29.

¹⁷⁵ Cf. *supra*, page 32.

¹⁷⁶ Cf. *supra*, page 28.

¹⁷⁷ Cf. *supra*, pages 29 et 17.

¹⁷⁸ Cf. *supra*, page 27.

¹⁷⁹ Cf. *supra*, page 28.

BIBLIOGRAPHIE

ALINSKY (Saul), *Manuel de l'animateur social*, Paris, Seuil, 1976, page 12 (Présentation par Jean Gouriou).

ALPOZZO (Marc), « Les stratégies de pouvoir selon Michel Foucault », in *Contrefeux, revue littéraire*, 2008, 5 pages (<http://www.lekti-écriture.com/contrefeux/les-strategies-de-pouvoir-selon.html>)

BARIL (Micheline), dans *Question d'équité. L'aide aux victimes d'actes criminels*, Montréal, Association Québécoise Plaidoyer-Victimes, 1996, page 20.

BEGON (René), « L'égalité homme-femme, un levier contre la violence conjugale » Liège, CVFE, 2007, 8 pages (www.cvfe.be).

BEGON (René), *Travailler au féminin. Histoire, éducation, droits, émancipation*, Liège, CVFE, coll. « Terrains d'Ententes », 2006, 71 pages.

BERTIN (Alexandre), « L'approche par les capacités d'Amartya Sen. Une voie nouvelle pour le socialisme libéral », in *Cahiers du GREThA*, n° 2008-9, Bordeaux, Université Montesquieu, page 7.

CALVES (Anne-Emmanuèle), « Empowerment : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », in *Revue Tiers Monde*, 2009/4, n° 200, p. 735-749.

CORBEIL (Christine), MARCHAND (Isabelle), « Témoigner d'une approche plurielle : l'intervention féministe au XXI^e siècle », in *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*, Montréal, Les éditions du Remue-ménage, 2010, page 9-20.

CORBEIL (Christine), MARCHAND (Isabelle), « L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois », in *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*, Montréal, Les éditions du Remue-ménage, 2010, page 23-60.

DAMANT (Dominique), PAQUET (Judith) et BELANGER (Jo), « Analyse du processus d'empowerment dans des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire », in *Criminologie*, vol. 33, n° 1, 2000, pages 73-95 (<http://id.erudit.org/iderudit/004716ar>).

DAMANT (Dominique), PAQUET (Judith) et BELANGER (Jo), « Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles », in *Recherches féministes*, vol. 14, n° 2, 2001, page 133-154 (<http://id.erudit.org/iderudit/058146ar>).

DROIT (Isabelle), "Quel apport de l'approche des capacités pour l'analyse des inégalités de genre", in REBOUD (Valérie) (coord.), *Amartya Sen, un économiste du développement ?*, Paris, Agence française de développement, Département de la recherche, 2008, pages 127-150.

FOUCAULT (Michel), « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et écrits*, tome IV.

FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, Collection « TEL », 1975, page 34.

FREIRE (Paulo), *Pédagogie des opprimés*, suivi de *Conscientisation et révolution*, Paris, La Découverte, coll. « Re Découverte », 2001, pages 40-41.

HERLA (Roger), « Au cœur de la pratique du refuge : la dévictimisation », Liège, CVFE, 2007, 5 pages (www.cvfe.be).

HERLA (Roger), « Violence conjugale et intersectionnalité », Liège, CVFE, 2010, 10 pages (<http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/EP2010-5-RogerHerla-Intersectionalite-Synth.pdf>).

KABEER (Naila), « Resources, agency, achievements : reflections on the measurement of women's empowerment », in *Development and Change*, vol. 30 (1999), page 435-464.

LAROUCHE (Ginette), *Guide d'intervention auprès de femmes violentées*, Montréal, Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1985.

LAROUCHE (Ginette), *Agir contre la violence*, Montréal, Pleine Lune, 1987.

LONGPRE (Danielle), FORTE O'DOHERTY (Christine), VISSANDJEE (Bilkis), *Projet d'empowerment des femmes. Conception, application et évaluation de l'empowerment (phase 1-1998)*, Montréal, Centre d'excellence pour la santé des femmes (Consortium Université de Montréal), 13 pages.

LUKACS (Georg), *Lénine*, Paris, Etudes et documentation internationales, 1965, page 62.

MAHAJAN (Vijaya), « Women empowerment and social justice : a socialist feminist social work approach », *2012 International Conference on Humanity, History and Society*, IPEDR, vol 34, 2012, pages 69-73.

PREVOST (Benoît), « Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale », in GUERIN (Isabelle) et al., *Femmes, économie et développement*, ERES, coll. « Sociologie économique », 2011, pages 29-61.

PRUD'HOMME (Diane), « L'intervention féministe en maison d'hébergement : une vigilance de tous les instants ! », in CORBEIL (Christine), MARCHAND (Isabelle), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*, Montréal, Les éditions du Remue-ménage, 2010, page 131-147.

REBOUD (Valérie) (coord.), *Amartya Sen, un économiste du développement ?*, Paris, Agence française de développement, Département de la recherche, 2008, 254 pages.

ROWLANDS (Jo), *Questioning empowerment. Working with women in Honduras*, Oxford, Oxfam Editions, 1997, 192 pages.

TREPOS (Jean-Yves), « Les équipements du souci dans un Etat-Social délégitimé », in *Les dispositifs modestes du souci. Expérimentation, réflexivité et modélisation dans l'intervention sociale*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2012, pages 195-240.

VALLERIE (Bernard), « Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (empowerment) et pratiques sociales », Grenoble, IUT2-Département des carrières sociales, sd., 8 pages.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I : ORIGINES ET EVOLUTION DE LA NOTION D’EMPOWERMENT	4
UNE NOTION VENUE D’AMERIQUE DU NORD.....	4
DES TERRAINS D’ACTION NOMBREUX.....	5
UN CONTENU POLITIQUE	6
L’EMPOWERMENT DES FEMMES	6
UNE RECUPERATION PAR LES INSTANCES INTERNATIONALES	7
CHAPITRE II : DEUX PRECURSEURS	9
1. SAUL ALINSKY ET L’ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	9
UNE OPTIQUE REVOLUTIONNAIRE	10
FORMER DES AGITATEURS.....	11
2. PAULO FREIRE ET LA PEDAGOGIE DES OPPRIMES.....	12
UNE SUJETION INTERIORISEE	12
CONTRE L’EDUCATION « BANCAIRE »	13
UNE CAMPAGNE D’ALPHABETISATION.....	14
a. Investigation	14
b. Contradictions et « tableaux codés »	15
c. Décodage et « cercles de recherche thématique »	15
d. Préparation du programme éducatif	16
e. Présentation du programme à la population	16
CONCLUSION	16
REVOLUTION : AVEC LES MASSES !	17
CHAPITRE III : FEMMES ET EMPOWERMENT	18
1. DEUX PENSEURS DE REFERENCE : AMARTYA SEN ET MICHEL FOUCAULT	18
1.1. AMARTYA SEN ET L’« APPROCHE PAR LES CAPABILITES »	18
Qualité de la vie et liberté de choisir	18
Une approche individuelle	19
1.2. LA CONCEPTION DU POUVOIR CHEZ MICHEL FOUCAULT	19
Dressage des corps.....	20
Micro-pouvoirs	21
Pouvoir et savoir.....	21
2. EMPOWERMENT, GENRE ET DEVELOPPEMENT	22
2.1. L’APPORT DES FEMINISTES DES PAYS DU SUD	22
Empowerment et lutte contre la pauvreté	23
2.2. GENRE ET EMPOWERMENT	23
2.3. CAPABILITES ET INEGALITES FEMMES-HOMMES	24
3. EMPOWERMENT DES FEMMES ET CONCEPTIONS DU POUVOIR	27
3.1. JO ROWLANDS ET LES QUATRE DIMENSIONS DU POUVOIR	27
Un jeu à somme nulle ?	27
Lecture féministe de la conception du pouvoir chez Michel Foucault	28

Les dimensions de l’empowerment	29
3.2. NAILA KABEER ET LA « CAPACITE A FAIRE DES CHOIX »	30
Les trois dimensions du choix	30
A la recherche d’indicateurs d’empowerment	31
Ressources.....	31
Participation à la prise de décision.....	31
Réalisations	32
CONCLUSION	33

CHAPITRE IV : EMPOWERMENT ET VIOLENCE CONJUGALE..... 34

1. LE PROCESSUS D’EMPOWERMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE	34
UNE NOTION NEE DANS UNE OPTIQUE PROGRESSISTE	34
LES CONSTANTES DE LA NOTION.....	35
TROIS PARADIGMES.....	35
PARADIGME STRUCTUREL ET ANALYSE FEMINISTE : UN POINT DE VUE POLITIQUE.....	36
LE MODELE DU PROCESSUS D’EMPOWERMENT	37
Déficit de pouvoir.....	39
Prise de conscience	39
Gain de pouvoir.....	39
PERSPECTIVE	40
2. VIOLENCE CONJUGALE ET INTERVENTION FEMINISTE.....	41
2.1. ORIGINES ET FONDEMENTS DE L’INTERVENTION FEMINISTE	41
2.1.1. Une analyse sociocritique	42
2.1.2. Une perspective intersectionnelle	42
2.2. OBJECTIFS ET STRATEGIES DEPLOYES.....	43
Soutenir et respecter les femmes dans leurs démarches.....	43
Etablir un lien de confiance.....	43
Favoriser l’empowerment des femmes ou la reprise de pouvoir sur leur vie	44
Travailler à la conscientisation des femmes	46
Favoriser des rapports égaux.....	46
Briser l’isolement des femmes, développer la solidarité	46
Lutter pour un changement individuel et social	47
2.3. ENJEUX ACTUELS.....	48
Gérer des contextes interculturels.....	48
Préserver l’aspect politique de l’intervention.....	48
3. DEVICTIMISATION ET INTERVENTION FEMINISTE DANS LES MAISONS D’HEBERGEMENT DU QUEBEC.....	49
LA FORMATION « CYCLE DE LA VIOLENCE ET VICTIMISATION »	49
DES « VIGILANTES » A L’« ACCOMPAGNEMENT A L’INTERVENTION FEMINISTE »	51
CONCLUSION	51
UNE NOTION VOLONTARISTE ?	52
UN ENRACINEMENT LIEGEOIS	52

CHAPITRE V : PRATIQUES D’EMPOWERMENT AU CVFE..... 53

1. EMPOWERMENT : UNE STRATEGIE DE « MOYEN SEUIL »	53
CRISE DE L’ETAT-PROVIDENCE.....	53
EMPOWERMENT ET ACTIVATION.....	54
UNE QUESTION DE SEUILS.....	54

RENOUER AVEC LA « PUISSANCE D’ETRE SOI ».....	55
2. DEVICTIMISATION	56
UNE INCAPACITE APPRISE	57
DE LA VICTIME-OBJET A LA VICTIME-SUJET	58
UNE APPROCHE SOCIO-POLITIQUE FEMINISTE.....	58
3. AUTO-DEFENSE FEMINISTE	59
GENRE ET EMPOWERMENT	59
GINGER, UN GROUPE FEMINISTE AUTOGERE	60
LA SLUTWALK OU « MARCHÉ DES SALOPES »	61
4. INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE.....	61
MÉTIERS NON-TRADITIONNELLEMENT FÉMININS ET MÉTIERS DE L’INFORMATIQUE	61
 <u>CONCLUSION GENERALE.....</u>	 63
 REVENIR AUX SOURCES	 63
UN FAISCEAU D’ELEMENTS DE DEFINITION.....	64
 <u>BIBLIOGRAPHIE</u>	 65

Etude 2012 :
Empowerment des femmes et violence conjugale ?

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : 11, rue Maghin - 4000 Liège

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : René Begon - renebegon@cvfe.be - 04 250 96 87

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Communauté française et de la Région wallonne